

# Guide de l'étudiant

93/94



LÀ, TU VOIS BIEN  
QU'IL FALLAIT TOURNER  
À GAUCHE APRES LE  
RESTAU-U !

Amphi B



**TOUT  
pour  
réussir  
tes études**



ZARZ93

## Problèmes d'inscription ?

Comme chaque année, l'UNEF met à ta disposition un grand dispositif SOS inscription. Explications.

### QUI SUBIT LES PROBLÈMES D'INSCRIPTION ?

Les bacheliers, en particulier ceux qui sont titulaires des bacs F, G et H. La région parisienne est championne toutes catégories de la sélection, surtout depuis la mise en place du système-minitel Ravel en 1990. En province, son équivalent s'appelle Ocap, Racine etc...

Ceux qui souhaitent changer d'orientation, de filière.

Ceux qui veulent poursuivre des études universitaires après un BTS ou un IUT.

Ceux qui désirent accéder à certaines licences ou à un 3<sup>e</sup> cycle.

puis, deuxième étape, de décider de se rassembler et de tenir des initiatives : délégations dans les universités, manifs au rectorat... C'est de cette façon qu'à chaque fois, en 1990, 1991, 1992, des milliers de bacheliers ont gagné leur place.

### FICHE RECTORALE :

En Ile de France, les non-inscrits peuvent remplir une fiche rectorale. Le rectorat et les universités décideront alors dans quelle fac t'inscrire, sans même garantir le respect de tes vœux de filière. Il faut absolument réclamer cette fiche, tout en veillant à ce que la collante du bac ne soit pas tamponnée à cette occasion.

### QUEL RECOURS POSSIBLE ?

#### SOS • INSCRIPTIONS

Nous avons la loi de notre côté, et notre nombre pour nous faire respecter. C'est le moyen le plus sûr de gagner et le principe de base du dispositif.

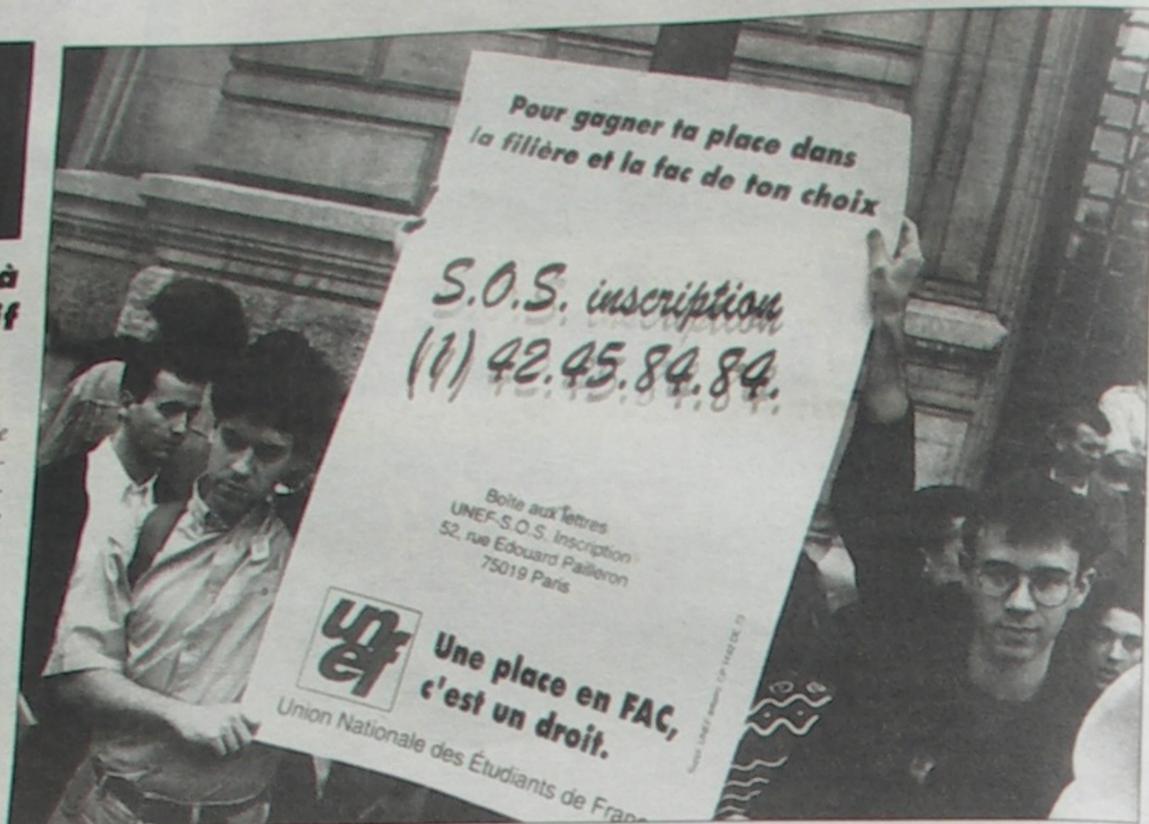
Première étape : remplir le bulletin SOS inscription. Echanger ses coordonnées avec d'autres non inscrits. Ce qui permet de rester en contact,

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

troisième recours, à n'utiliser qu'après les deux précédents, car le résultat est aléatoire.

Dans tous les cas, le mieux est d'agir ensemble.

**Pour cela, note bien cette adresse**



## UNEF-SOS inscription

52, rue E. Pailleron • 75019 Paris

Tél : 16 (1) 42 45 84 84

## LES DROITS HORS LA LOI

**Pour être inscrit à l'Université, tu dois payer les droits d'inscription (sauf si tu es boursier ou exonéré). A cela s'ajoute la sécu si tu as plus de 20 ans, et l'adhésion à une mutuelle si tu le désires. Tout le reste est facultatif.**

Or, de plus en plus d'universités fixent des droits d'inscription supplémentaires. Objectif : nous faire payer la note du désengagement de l'Etat. Qu'on se le dise, tout autre frais présenté comme obligatoire est illégal ! Bibliothèque, photocopies, sport, "frais de dossier" ou de "gestion", "contributions spécifiques" ou pédagogiques, la liste est longue des petits extras.

En aucun cas l'inscription à l'université ne peut être subordonnée au paiement de ces droits. Tu n'es donc pas obligé de les payer. Si l'administration de la fac passe outre, ou si on ne te précise pas leur caractère facultatif, fait appel à l'UNEF ou fait signer un papier signalant l'obligation qui t'est faite.

Il faut rappeler que ceux qui ignorent de manière délibérée les textes en vigueur commettent un délit de "concussion" (art. 174 du code pénal) qui prévoit de deux à dix ans d'emprisonnement pour tout fonctionnaire qui aura ordonné de percevoir des sommes qu'il sait ne pas être dues, ce qui est manifestement le cas.

Souhaitons qu'il ne faille pas aller jusque là pour faire respecter la loi !

Nous devons tous refuser de payer ces droits, car si ces méthodes continuent, nous paierons bientôt les profs de la main à la main à la sortie du cours.

Loïc Pen

## NOS DROITS

### LIBRE CHOIX DE LA FAC ET DE LA FILIERE

La loi est explicite là-dessus "le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat... Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix". (article 14 loi Savary 1984).

### EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

#### TU ES BOURSIER ?

Tu ne paies pas de droits d'inscription, ni de sécurité sociale étudiante. Il faut fournir un justificatif provisoire de bourse. Si tu es en instance de bourse, essaie d'obtenir un rendez-vous de remise de dossier le plus tard possible. Si tu es obligé de faire l'avance, fais-toi rembourser auprès de l'administration de ton UFR.

#### TU N'ES PAS BOURSIER ?

Si ta situation sociale le justifie, tu peux être exonéré ou remboursé, en application d'un arrêté de 1984 qui autorise l'université à exonérer 10 % des étudiants inscrits non boursiers. Il te faut faire une demande d'exonération des droits d'inscription, par écrit, adressée au président de l'université, au plus tard le 31 décembre.

## Sommaire

S'inscrire .....	pages 2 et 3
La FAC, mode d'emploi .....	pages 4 et 5
Loi Fillon .....	pages 6 et 7
Nos formations .....	pages 9, 10 et 11
Examens .....	page 12
Troisième cycle .....	page 13
Aide sociale .....	page 16 et 17
Santé .....	pages 18 et 19
Étudiants salariés .....	page 20
Étudiants étrangers .....	pages 22 et 23
Service National .....	page 24
Étudiants du monde .....	page 25
L'UNEF .....	pages 26 et 27

## UNE PLACE EN FAC C'EST UN DROIT

**Le Bac donne accès à l'université. C'est un droit inscrit dans la loi qui est de plus en plus remis en cause. Ingrid et Claudine expliquent comment elles l'ont fait respecter. Portraits croisés.**

**E**tudiantes en psycho à Paris VII, Claudine et Ingrid font partie des nombreux étudiants à qui, lors des inscriptions en première année, on a tenté de refuser le droit d'étudier. Pourtant, toutes deux venaient d'avoir leur bac. Début mai, elles avaient, comme l'ensemble des lycéens bacheliers de la région parisienne, correctement tapé Ravel afin de se préinscrire et reçu par la suite une lettre confirmant cette préinscription. Mais lorsque dans l'amphi plein à craquer, l'administration donne la liste des étudiants admis à entrer en premier cycle, ni l'une ni l'autre n'entend son nom. Leurs rêves et leurs projets s'évanouissent.

### "Dans l'amphi, c'était un peu l'effolement."

Moi je n'arrivais pas à y croire, et puis nous étions tellement nombreux à être refusés que j'ai pensé que la situation ne pouvait être définitive", explique Ingrid.

En effet, sur les 250 étudiants présents, seulement 100 sont admis. Pour tous, la situation est inacceptable, d'autant plus que l'administration se refuse à donner toute explication, se contentant de proposer aux "recalés" d'aller voir dans d'autres facs, de choisir une autre filière ou encore de remplir une fiche rectorale. Ca n'était pas possible, il fallait faire quelque chose.

### "Quel mépris, j'étais vraiment dégoutée !"

"En attendant les résultats, nous avions vu des affiches sur lesquelles était inscrit : "Une place en fac, c'est un droit" ; des étudiants ont pris la parole dans l'amphi pour proposer qu'on se retrouve en cas de problèmes d'inscription", c'est ce que nous avons fait".

Très vite, Claudine et Ingrid vont s'apercevoir qu'elles ne sont pas les seules à avoir envie de se battre pour faire respecter leurs droits. Une véritable chaîne va se créer entre l'UNEF et tous les étudiants non-inscrits.

### Tous prennent contact les uns avec les autres et rapidement, la lutte s'organise.

Ils sont des dizaines à se retrouver à plusieurs reprises dans le bureau



de la vice-présidente pour réclamer ce qui leur est légitime. Face à leur détermination, celle-ci ne peut que céder, et fait appel au Rectorat pour que des places suffisantes soient débloquées. Et fin juillet, la nouvelle tombe : plusieurs dossiers supplémentaires sont acceptés en psycho. Néanmoins, huit étudiants restent sans place et bien que la fac soit désormais fermée pour les vacances, personne ne désespère. Même si c'est dur, même si l'on a parfois envie de se décourager. Dès septembre, par le biais de l'UNEF, ils reprennent contact entre eux, investissent les bureaux, et c'est une nouvelle victoire : les huit dossiers restant sont acceptés.

### "Plus on se sent dans ses droits, plus on est déterminé à se battre".

"J'étais vraiment dégoutée de voir avec quel mépris on nous considérait et surtout avec quelle légèreté on bradait notre avenir ; je ne pouvais pas faire autre chose que me battre", explique Claudine près de six mois après l'événement.

Aujourd'hui, tout comme Ingrid, elle finit sa première année en psycho ; ayant fait l'expérience que la lutte et la solidarité ne sont pas des notions vides de sens, elles ont décidé de rejoindre

l'UNEF pour de bon. Cette année, elles accueillent les bacheliers à Jussieu. Mais cette fois, c'est pour aider les nouveaux bacheliers à obtenir, eux aussi, le droit d'étudier dans la fac et la filière de leur choix. ■

## Editorial

**E**tudiant en première année ou en 3<sup>e</sup> cycle, notre envie de réussir est forte. C'est de notre avenir qu'il s'agit.

Les étudiants d'aujourd'hui sont ainsi. Ils veulent être entendus. D'autant plus qu'ils ont des choses à dire.

Faire ses études à l'université, cela relève de la course d'obstacles et de la course par élimination. Dans cette compétition, on viole les règles du jeu : notre droit aux études et nos droits d'étudiants sont quotidiennement foulés aux pieds.

Notre volonté de réussir nos études, c'est une grande chance, c'est elle qui nous unit, qui nous rend fort pour que ça change à la fac.

Faire respecter tes droits, en gagner de nouveaux pour que tu réussisses mieux encore tes études, c'est la raison d'être de l'UNEF.

Alors naturellement, l'UNEF c'est ton syndicat. Il te sera utile tout au long de l'année pour gagner ta place en fac, obtenir une bourse ou une aide financière, se faire rembourser ses droits d'inscriptions...

La preuve est faite : pour gagner, il faut s'unir. Alors, dès aujourd'hui, l'UNEF t'est ouverte.

François TOULAT  
Rédacteur en chef  
du Nouveau Campus



# Conditions d'études



Des campus différents, des problèmes en commun

## PETIT GLOSSAIRE

**ATER** : Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche; étudiants en cours de Thèse ou jeunes chercheurs qui sont chargés de T.D. Leur statut est précaire et ils sont sous-payés.

**CNESER** : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, organisme consultatif dans lequel sont discutées toutes les questions ayant trait à l'Enseignement Supérieur.

**COURS MAGISTRAUX** : les cours théoriques sont dispensés en amphi par un enseignant de haut niveau. Ce système ne favorise pas le dialogue ! En principe obligatoire et réservé à ceux qui choisissent le contrôle continu. En fait, très variable selon les facs et les UFR.

**CROUS** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. C'est l'organisme qui gère l'aide sociale, Cité-U, Resto-U, FSU, bourses...

**MODULES** : Ensemble de matières. Pour obtenir un module, il faut avoir la moyenne du total des matières passées. Normalement, si on ne finit pas son diplôme, on garde le bénéfice du module en cas de future inscription, il est "capitalisable". Certains modules sont obligatoires, et d'autres, optionnels.

**MONITEURS** : Etudiants en Thèse qui bénéficient d'une allocation de recherche et donnent deux heures d'enseignement par semaine. Avec les ATER, les moniteurs assurent une bonne partie des TD de Deug avec une formation pédagogique minimum.

**Partiels** : Epreuve écrite qui a lieu en cours d'année et qui compte pour la note finale.

**T.D** : Travaux Dirigés.

**T.P** : Travaux Pratiques ; l'équivalent des TD en sciences, ils permettent aux étudiants de faire des expérimentations ou de pratiquer une langue.

**U.V** : Unité de Valeur ; contrairement au module, l'U.V ne correspond qu'à une matière, elle est indépendante.

## CONSEILS PRATIQUES

■ **Constituer son emploi du temps**  
Pour constituer son emploi du temps, il faut avoir choisi des matières optionnelles, ses TD (ses TP lorsqu'il y en a). Le jeu consiste à tout faire rentrer sans que des cours chevauchent des TD (et réciproquement). Attention à quelques matières obligatoires ; bien choisir ses groupes de TD en fonction des matières optionnelles : si tu es salarié, attention surtout aux matières optionnelles (pour les TD tu peux en être dispensé).

■ **Les travaux dirigés (TD)**  
Ce sont des séances de travail qui se déroulent (normalement) par petits groupes (20 à 25 étudiants) qui ont pour but, non pas d'aborder d'autres enseignements, mais d'approfondir ce qui se fait lors des cours magistraux, pour les matières les plus importantes. Les TD commencent en règle générale trois semaines à un mois après le début des cours. Lorsqu'on se retrouve à 50 à 60 dans une salle de 25 où tout le travail approfondi devient impossible.

# LA FAC, C'EST PAS SI COMPLICQUÉ...

**Les premiers temps passés à la fac ressemblent toujours à une course d'obstacle. Il te faudra t'acclimater à un véritable labyrinthe, et surtout comprendre un système universitaire obscur et très lourd.**

**Le Nouveau Campus a enquêté sur les grandes étapes de ce parcours initiatique. Sa première découverte : les universités étant différentes, les situations locales peuvent énormément varier, aussi tu n'en voudras pas trop à l'enquêteur si ses "scoop" ne correspondent qu'imparfaitement à ton cas concret...**

## La scolarité.

Les inscriptions à la fac se déroulent généralement en deux temps, une inscription administrative où tu dois payer - cher - ta carte d'étudiant, puis l'inscription pédagogique où tu choisis tes cours et donc ton emploi du temps. Quand la fac cultive l'archaïsme, elle t'impose une troisième inscription, au cours du second semestre, pour les examens. L'inscription pédagogique est un moment important, qui mérite un peu de réflexion avant l'action et de ne pas se laisser imposer n'importe quel cours. Signalons deux critères essentiels : le choix des sujets et des profs et un emploi du temps correct. En discutant avec des étudiants plus expérimentés, tu peux éviter les profs les plus calamiteux ou, au contraire, découvrir des cours passionnants. D'autre part, quand la filière choisie réclame peu d'heures d'enseignement et que tu composes ton emploi du temps, tu n'a pas besoin de faire preuve d'héroïsme en étalant tes cours du lundi au vendredi et de 9h à 19h, avec en prime des trous de plusieurs heures chaque jour...

## La rentrée.

Evidemment, au moment de l'inscription pédagogique, tu devras peut-être insister lourdement pour obtenir le cours choisi, l'administration des facs gérant une confirmation explosive : toujours plus d'étudiants et moins de crédits; à tel point que celle de Paris VIII songeait à imposer des TD le dimanche et en été ! Un conseil : même si l'inscription est officiellement définitive, il est souvent possible de déroger à cette règle en le demandant au prof concerné. Si celui-ci te reconnaît comme étant un étudiant assidu et sérieux, il est susceptible d'accepter le changement que tu demandes. C'est une des particu-

larités de la fac : tout devient beaucoup plus facile quand les profs sont d'accord... D'autre part, tu dois savoir que la rentrée est vraiment le moment décisif. Si tu réussis à tenir les deux premiers mois, tu peux te dire que tu as fait le plus dur ! Le meilleur moyen pour cela est de ne pas rester dans ton coin, de nouer des contacts et d'essayer de travailler avec d'autres étudiants. C'est aussi à ça que sert ton association de filière UNEF.

## L'organisation et les avantages de la fac.

Pour les problèmes les plus courants, comme les inscriptions pédagogiques, les résultats aux examens, les absences des profs, tu devras t'adresser au secrétariat d'UFR. L'Université dispose bien sûr de services centraux, les plus utiles étant les

services de la scolarité, des transferts et les Bibliothèques-Universitaires. Ne sois pas étonné si le contenu des cours à l'Université n'a pas grand chose à voir avec celui de ton lycée : ici, on est considéré - en théorie - comme un adulte. La fac te laisse plus de latitude, profite-en : prends des initiatives et ne recule pas devant le travail personnel. Il faut reconnaître que les cours sont souvent très académiques et qu'il n'est guère prévu que les étudiants s'expriment. Mais le pire pour toi serait le trip métro-fac-dodo, de te contenter de prendre les cours et de les recracher intégralement lors des examens. Une seule solution : s'intéresser aux activités extra-étudiantes (théâtre, ciné-club, animations culturelles ou sportives) et participer à la vie de la fac. Pour ça, quelle meilleure idée que d'adhérer à l'UNEF ?! L.F.

## Les conseils universitaires

L'Université est divisée en plusieurs UFR (Unités de Formation et de recherche) qui correspondent plus ou moins à une filière, comme Philosophie, Sciences de la Nature et de la Vie etc.. Quelquefois, l'UFR est géographiquement délimité (à un bâtiment, un campus etc...) mais le plus souvent, tous les UFR sont regroupés sur le même lieu. Chacun des éléments du système universitaire (UFR, universités, CROUS) est géré par un conseil dans lequel siègent des élus étudiants, enseignants et des personnels. Ces conseils décident de questions importantes pour nos études : modalités d'examens, nombre d'étudiants inscrits, contenu des formations, prix du ticket de Restau-U... Autant de sujets sur lesquels les étudiants ont leur mot à dire. Tous les deux ans des élections ont lieu pour choisir des étudiants qui nous représenteront dans ces conseils. C'est une formidable occasion de faire entendre tes exigences et d'élire des étudiants qui te défendront à tout moment.



## DES ELUS ETUDIANTS A TES COTES

**A** toutes les étapes de ta nouvelle vie d'étudiant, tu peux rencontrer des obstacles divers, dans ce cas, tu n'es pas seul : les élus UNEF et leurs associations sont à tes côtés. Dans quelques cas, l'intervention de l'élu UNEF peut suffire pour résoudre le problème, mais la plupart du temps, il y a besoin de s'y mettre à plusieurs pour se faire entendre. Dans cette situation, l'élu UNEF peut être très utile : pour prendre rendez-vous avec l'administration, rendre public le problème en conseil, solliciter le soutien d'élus enseignants

ou ATOSS etc... Dès qu'un mauvais coup est programmé par un conseil, le premier acte des élus UNEF est d'informer les étudiants. Comme la plupart des problèmes sont collectifs, ils nécessitent une réponse collective. Les élus UNEF ont à coeur que celle-ci soit préparée de la façon la plus démocratique, qu'à tout moment les étudiants soient consultés et décident des suites à donner à l'action. En conseil, ils se font les porte-parole des étudiants.

Laurent Frajerman

# LA LOI DE TOUS LES DANGERS

**24 juin : les examens sont finis ou en passe de l'être. Les étudiants partent en vacances ou cherchent du travail. C'est cette période que choisit le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche François Fillon et sa majorité parlementaire, pour proposer un texte qui explose totalement la structure des universités.**

**A**utant dire que la volonté de consulter les étudiants, de leur demander leur avis, de les impliquer dans cette réforme est manifeste! Ce projet de loi serait-il si négatif que cela pour les étudiants et les personnels de l'université, pour que l'on tente de le faire passer en catimini à l'Assemblée? La réponse est oui pour la quasi-totalité des organisations syndicales d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et c'est le séisme dans la communauté universitaire. En une semaine, il se trouve déjà pas moins de sept universités pour demander le report du projet. Des personnalités très diverses expriment leur refus du coup de force, leur volonté d'agir.

Mais que réforme ce texte qui provoque un "tremblement de terre" au moment où chacun est plus enclin à penser aux vacances qu'à sa rentrée universitaire?

Depuis 1984, les universités sont régies par la loi Savary selon des règles bien précises. La loi Fillon permet de déroger à cette loi, autant dire de ne pas l'appliquer, sans préciser le moins du monde la nature des changements. D'ailleurs Fillon l'explique ainsi : il s'agit d'"expérimenter des formules nouvelles".

## Quelles pourraient être ces universités nouvelle-formule ?

Tout et n'importe quoi, puisque la plupart des garanties contenues dans la loi Savary disparaîtraient. Le rêve pour les partisans de la loi de la jungle! D'ailleurs, pour faciliter le massacre, le texte prévoit que les modifications statutaires soient adoptées à la majorité simple, et non par deux-tiers des voix.

La première crainte que l'on puisse avoir comme étudiant, c'est une augmentation faramineuse des droits d'inscription. Ainsi l'IEP à Paris, qui est l'un des exemples déjà existants de ces "expérimentations", fait payer 5 000 Frs les droits d'ins-

cription et Charles Pasqua veut faire payer 30 000 Frs l'accès à l'université privée des Hauts-de-Seine.

La deuxième attaque permise par ce projet est que les diplômes nationaux soient balayés et remplacés par des diplômes locaux sans reconnaissance précise et adaptés à quelques entreprises seulement.

La troisième préoccupation c'est que, libéralisme oblige, on mette les universités en concurrence et qu'on crée des facs d'élite et des facs poubelles. La logique même du texte consiste à ne rien changer pour la masse des Universités et à ne bouleverser que le fonctionnement des Universités désignées pour appartenir à l'élite.

La quatrième crainte est que les structures démocratiques de l'université soient dissoutes et que tout se décide sans nous (une "participation" symbolique des élus étudiants est quand même prévue). A croire que l'opinion des premiers intéressés est désagréable à entendre pour les gouvernants!

Il ne s'agit pas d'un coup de tonnerre dans un ciel serein. Depuis plusieurs années, les gouvernements tentent de mettre en oeuvre ces orientations soit frontalement (avec les projets Devaquet et Jospin), soit d'une façon détournée, par petits bouts ou fac par fac. De plus l'enseignement supérieur n'est pas le seul visé par le gouvernement : en abrogeant la loi Falloux, ils portent un coup sévère à l'enseignement public et laïc.

## Pas de quoi être rassuré par cette loi.

Cependant la diversité des gens qui refusent que l'université soit sacrifiée (et nous avec!) à des intérêts financiers particuliers et des économies budgétaires doit nous donner confiance sur le fait que nous pouvons nous faire entendre. Rien n'est encore joué.

Alain Pagano, élu au CNESER



## LOI FILLON : PREMIERES RÉACTIONS

Claude Seureau, Secrétaire général du SNESUP (Syndicat des enseignants de fac), se félicite de "l'unité d'action" et estime que les batailles vont se poursuivre et s'élargir, "compte-tenu de la gravité de l'attaque contre le service public".

Guy Bégnierie, dirigeant de la FERC-CGT, précise que "ce projet de loi engage un retour au développement de l'élitisme".

La FEN (Fédération de l'Education Nationale) "exige le retrait de ce projet".

Michel Deyre, responsable du SGEN-CFDT, dénonce le fait que "le Ministre s'arroge le droit d'être le seul juge de ce qui sera bon ou mauvais pour l'université".

Michel Chaigneau, responsable de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) affirme que "le gouvernement n'ose

pas avancer à visage découvert" pour "mettre en oeuvre une politique à courte vue".

Gérard Courtois, du journal *Le Monde*, explique que "ce texte permet d'ouvrir la voie à une modification en profondeur du fonctionnement des universités" et parle d'un "débat (à l'Assemblée Nationale) en trompe l'oeil" ou la majorité s'évertue à "minimiser la portée de ce texte".

Pour Stéphane Merceron, dirigeant de l'Unef-ID, ce projet de loi permettrait "au patronat, aux groupes de pression locaux" de "dicter leur loi".



24 JUIN 93. DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE. PREMIÈRE RIPOSTE UNITAIRE CONTRE LA LOI FILLON, À L'APPEL DE 16 ORGANISATIONS D'ENSEIGNANTS, ATOSS ET ÉTUDIANTS. À GAUCHE BOB INJEY, PRÉSIDENT DE L'UNEF ET À DROITE CLAUDE SEUREAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNESUP (SYNDICAT ENSEIGNANT)

## Interview de Bob Injey Président de l'UNEF

**Nouveau Campus :** L'Assemblée Nationale vient de voter une loi pour les universités. Qu'est-ce que cela signifie pour les étudiants ?

**Bob Injey :** Rien de bon. Rien qui puisse répondre à ce que nous attendons en tant qu'étudiant. Là où la loi Fillon s'appliquera, les conséquences seront dramatiques. En effet, c'est la remise en cause du droit aux études et l'aggravation de la sélection par l'argent, avec très concrètement la mise en place de facs d'élite et de facs poubelles. Ceux qui seront en capacité de payer 30 000 frs chaque année, auront accès à un enseignement de qualité.

Les autres auront droit à des bâtiments vétustes, au matériel obsolète et une formation au rabais. Cette loi, c'est aussi la remise en cause du contenu des formations et du caractère national des diplômes. Déjà élaborée sans que les étudiants aient eu leur mot à dire, cette réforme remet en cause la participation des étudiants à la vie des universités. Fillon veut transformer l'université sans que les principaux intéressés c'est-à-dire nous, les étudiants, ne soyons consultés. C'est inacceptable !

**N.C. :** La parution de ce texte a-t-elle été marquée par la réaction de la communauté universitaire ?

**B.I. :** Oui, moins de 3 mois après son arrivée, François Fillon a réussi "l'exploit" de regrouper contre son projet l'ensemble de la communauté universitaire. Enseignants, ATOS, étudiants, et leurs organisations syndicales au-delà de leur diversité et de leurs différences d'analyses, sont unanimes pour rejeter ce texte. En mettant en avant une revendication : la volonté non seulement de maintenir mais de développer un service public de qualité permettant de répondre aux exigences d'aujourd'hui, en terme de formations et de diplômes.

**N.C. :** Quelle sera l'attitude de l'UNEF ?

**B.I. :** Dans la période à

venir, l'UNEF va tout faire pour que de la manière la plus large, la plus unitaire, dans chaque université, enseignants, ATOS et étudiants agissent ensemble pour faire échec au projet Fillon et gagner sur leurs revendications. Et cela, en informant dès à présent les étudiants sur ce qui se prépare pour la rentrée, en leur donnant tous les éléments pour qu'ils puissent juger et se faire une opinion par eux-même. Dans chaque université, l'UNEF se met au service des étudiants pour engager ensemble les initiatives contre le projet Fillon. Elle est tout aussi déterminée à leur faire connaître leurs droits, à les faire respecter avec

eux, à faire l'expérience qu'ensemble il est possible de gagner.

Dès les inscriptions, avec le dispositif SOS-Inscription, l'UNEF va engager la lutte dans toutes les universités pour faire respecter le droit de tous les bacheliers d'être inscrits dans la fac et la filière de leur choix.

C'est la raison d'être de l'UNEF, être utile au quotidien pour mettre en échec tout ce qui nuit à la qualité de nos formations, pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux, pour nous permettre de réussir.

Propos recueillis par A.-J.



A tous les échelons de la scolarité, le manque de moyens pour répondre aux besoins de formation est criant. L'accès à une formation qualifiante pouvant déboucher sur un bon métier se réduit chaque année. Le Conseil général du Val-de-Marne agit avec tous les partenaires de l'école pour défendre le droit aux études pour tous, pour que l'éducation devienne une priorité nationale.

## SOS rentrée : le droit d'étudier

A chaque rentrée scolaire, des centaines de jeunes, privés d'affectation dans un établissement scolaire, vivent le drame de l'exclusion, leur avenir volé.

Ils revendiquent le droit de poursuivre une scolarité plus longue, de développer leurs chances de réussite !



Depuis plusieurs années, le Conseil général du Val-de-Marne a mis en place le dispositif SOS-Rentrée que les jeunes trouvent à leurs côtés dans les démarches qu'ils effectuent au Rectorat ou à l'Inspection académique. Avec le soutien des élus, du président du Conseil général Michel Germa, les jeunes sans-bahut formulent leurs exigences : le droit aux études, le principe du redoublement acquis, la reconnaissance du diplôme obtenu, le respect du choix et de l'orientation.

Diverses initiatives et une mobilisation qui va en s'amplifiant ont permis d'apporter des solutions à de nombreux jeunes. A la rentrée 1992, sur 583 jeunes sans affectation qui ont contacté SOS-Rentrée, 471 ont obtenu une issue favorable à leur situation. Leur détermination a permis l'ouverture de 8 sections supplémentaires : 2 classes de BEP vente action commerciale ; 1 classe de BEP électrotechnique ; 2 classes de BAC professionnel bureautique, secrétariat et comptabilité ; 1 classe terminale G3 ; 1 classe de BTS section commerciale ; 1/2 section de BAC professionnel électronique ...

Les demandes des jeunes et les ouvertures obtenues par leurs actions mettent l'accent sur les carences existantes en lycées, IUT, universités. Les succès des jeunes avec SOS-Rentrée et ses partenaires dans les villes font la démonstration que d'autres choix sont possibles et que des moyens significatifs doivent être débloqués. L'égalité des chances qui devrait être une responsabilité nationale reste un droit à conquérir.

SOS-Rentrée : 05.24.24.94 (appel gratuit)

## Un IUT spécialisé dans la chimie et les télécoms devrait bientôt voir le jour à Vitry-sur-Seine

La construction d'un institut universitaire de technologie (IUT) à Vitry, dans le domaine départemental Chérioux, est aujourd'hui pratiquement acquise. Cet IUT qui accueillera environ 600 élèves comprendra dans un premier temps deux unités : un département "génie des télécommunications et réseaux" et un département "chimie".

Ce projet d'IUT remonte à 1985. A l'époque, il n'avait pu voir le jour en raison du refus d'engagement financier de l'Etat à hauteur des besoins. Ce dernier vient d'accepter d'augmenter ses crédits face à l'injustice dont le département est victime en matière d'enseignement supérieur. Les étudiants n'y disposent que de deux IUT et d'une université. L'implantation de l'IUT de Vitry constituerait un premier pas appréciable : Le Val-de-Marne dispose d'un potentiel économique et d'atouts qu'une politique de formation dynamique peut largement contribuer à développer. L'enseignement en IUT prend toute sa valeur dans la mesure où il est apte à nouer des contacts avec les entreprises, à créer des flux d'échanges entre les milieux universitaires et professionnels.

Le site du domaine Chérioux à Vitry proposé par le Département pour la réalisation de l'IUT offre à cet égard de nombreuses opportunités. De plus, il s'agit d'un campus protégé, entouré d'espaces verts disposant d'équipements sportifs existants et d'une bonne desserte de transports en commun. Les bâtiments actuels présentent un bel ensemble architectural. La présence de l'IUT renforcera la vocation pédagogique du lieu qui comporte déjà une crèche, un foyer de l'enfance, une école de plein-air, un collège et un lycée technique, un lycée professionnel.

Le choix des filières de la chimie et du génie des télécommunications et des réseaux satisfait aux besoins en formation tant au plan départemental qu'au plan national et s'adapte particulièrement à la structure économique du Val-de-Marne. Le secteur de la chimie y connaît une croissance importante. Il est particulièrement représenté à Vitry,

Fresnes et Gentilly et demande une main-d'œuvre hautement qualifiée. Des débouchés professionnels seront également possibles dans l'industrie pharmaceutique. Le département de génie des télécommunications (GTR) s'inscrit bien dans le contexte de l'Est parisien où les secteurs de l'électronique et de l'informatique sont en expansion, en particulier dans le Val-de-Marne avec les pôles d'Orly/Rungis et Ivry/Vitry.

La création de ces deux départements d'IUT est par ailleurs cohérente avec la politique de l'université



Paris XII, engagée depuis plusieurs années dans une politique de consolidation de son pôle scientifique.

D'autres besoins en IUT sont identifiés depuis longtemps dans le Val-de-Marne, notamment dans les filières de l'agro-alimentaire, de l'audiovisuel et de l'aéronautique, en liaison avec les grandes entreprises implantées dans le département, en l'absence de tout financement de la Région. Il est le seul prévu dans le plan "Université 2 000" dont Charles Pasqua, ministre de l'Aménagement a demandé une "remise à plat". Ses conséquences sont d'autant plus incertaines que la lettre de "cadrage budgétaire" du Premier ministre ne laisse pas présager de grandes avancées en matière d'enseignement.

# Des étudiants...

## pas comme les autres



Sortie d'un BTS parisien. Les avantages et les inconvénients d'être étudiant en lycée.

### ETUDIANT EN BTS

**A**ujourd'hui être en BTS entraîne un statut particulier. D'abord du fait du lieu d'étude : le lycée. Mais cette différence ne signifie pas que l'on soit des étudiants au rabais.

Dans beaucoup de classes de BTS, le nombre d'étudiants permet, non seulement une communication prof-élève plus aisée, mais aide aussi à engager plus facilement le débat dans les cours. Ceci rend nos cours plus vivants, plus intéressants à suivre que ceux en amphî. De plus, nous avons un suivi scolaire soutenu qui nous permet de travailler plus intensément et plus régulièrement. Alors, serions nous des étudiants privilégiés ?

#### Deux heures de colle

Hélas la situation n'est pas aussi rose. Nous avons un matériel souvent coûteux à acheter pour pouvoir réussir nos études. Que ce soit en BTS audio-visuel ou en BTS Informatique, nos études nous coûtent très cher. La plupart d'entre nous sont obligés de payer leurs repas au prix cantine quand les autres étudiants payent le prix du ticket de restau-U.. Nous avons le droit à l'aide sociale étudiante ! Ce n'est pas

parce que l'on est dans un lycée qu'il faut faire une croix sur ce droit. Au début de chaque année, comme tous les autres étudiants, nous payons la sécurité sociale étudiante, et le fait de poursuivre ses études après le bac nous donne le droit de bénéficier des Oeuvres Universitaires et Scolaires. On voudrait pourtant contester notre statut d'étudiant, on voudrait que les BTS baissent la tête. Que dire des heures de colle distribuées aux étudiants en BTS. C'est le cas de Christophe (20 ans) à Tremblay parce qu'il n'avait pas bien rangé sa chaise,



Un enseignement plus personnalisé.

ou de Eric (22 ans) à Cachan parce qu'il refusait d'obéir à la baguette. C'est ridicule et inadmissible ! Pour qui nous prend-on ?

Etudiants privilégiés ? La question se pose à propos de la poursuite des études. Exemple à Lyon : tous les étudiants désirant accéder à la licence "Tourisme" doivent passer des examens (écrit + oral). Mais pour avoir la possibilité de passer l'épreuve, les titulaires d'un BTS doivent, en plus, être sélectionnés sur dossier. Une mesure qui conduit à privilégier un DEUG de Physique à un BTS Tourisme. Pour la filière, où est l'intérêt ?

#### Etudiant à part entière

Ceci est vrai dans beaucoup de filières de BTS : on veut nous empêcher de continuer nos études. Et dès les premiers jours on nous le fait bien comprendre, en nous expliquant que seuls les 2 ou 3 premiers auront "l'occasion de pouvoir continuer" leurs formations, car pour continuer il faut l'avis très favorable du conseil de classe. Il est anormal que des étudiants motivés par leurs formations soient repoussés ou obligés de repartir à zéro. c'est un véritable interdit d'étudier. Nous avons le droit d'être reconnu comme des étudiants à part entière, il faut nous permettre d'accéder à tous les droits des étudiants.

Eric Josien.

### IUT : la poursuite infernale

**J**adis présentés comme une filière privilégiée, les IUT sont aujourd'hui confrontés au même problème que le reste de l'Enseignement Supérieur. Matériel ancestral, bourses insuffisantes, problèmes de logement, structures universitaires insuffisantes etc... A cela s'ajoutent des problèmes plus particuliers comme la poursuite des études.

Longtemps présentés comme préparant directement à la vie active, les étudiants d'IUT titulaires d'un DUT sont 46 % à poursuivre des études au-delà. Poursuite d'étude qui s'explique par le désir d'acquérir une formation plus complète, offrant les meilleures perspectives de carrière.

Mais cette exigence n'est pas appréciée par tout le monde. En particulier par le CNPF et Mr Fillon qui voient d'un mauvais oeil des étudiants "prétendre" poursuivre des études pour accroître leur formation et leurs compétences et, par là même, leurs exigences en terme de rémunération...

La poursuite d'études et les possibilités de passerelle avec l'université est un droit, faisons le respecter. C'est à nous de décider ce qui est bon pour notre avenir, et non à des "experts", fussent-ils ministres, plus préoccupés à nous voir mieux "adaptés" que mieux formés.

### REVENDEICATIONS IUT

- Développer des possibilités de passerelles pour les titulaires d'un DUT avec les 2èmes cycles universitaires.
- Stage : la recherche d'un stage ne doit pas être la seule préoccupation de l'étudiant. L'administration et les enseignants doivent jouer un rôle d'aide et de suivi, et que notre stage et nos compétences soient reconnues à leur juste valeur et donc rémunérées.
- Les IUT doivent être mieux intégrés aux Campus des universités (Resto-U, Cité-U...)



## TUTORAT Premier bilan

La raison essentielle du taux d'échec à l'université est étroitement liée aux conditions d'études et de vie que nous connaissons tous : faible taux d'encadrement, amphis surchargés, TD qui se transforment dans trop de filières en cours de 50-80 étudiants... Au vu de cette situation, ce dont ont besoin les étudiants, c'est d'enseignants qualifiés et de cours dans des conditions "normales" avec des effectifs réduits (25 par TD) permettant un réel travail pédagogique. C'est en prétextant répondre à ce problème que Jospin, Lang et Fillon après eux, ont décidé de mettre en place le tutorat.

### Vrai problème, mauvaise solution

Aujourd'hui, le remède apparaît pire que le mal. Le tutorat, c'est la porte ouverte à la précarisation des personnels enseignants et à une dévalorisation de leur formation. En effet, ces tuteurs sont des étudiants recrutés (à Bac +2 dans certaines universi-

tés) pour faire des cours à des étudiants de DEUG. Ils sont utilisés pour remplacer les moniteurs ("étudiants chercheurs" Bac + 6) dont le nombre de postes créés est passé de 1 870 en 92 et seulement 250 en 93.

### Profs au rabais

Les moniteurs sont recrutés chez les thésards bénéficiant d'allocations de recherche et rémunérés 2 200 Frs brut/mois (soit 9 600 Frs brut/mois avec l'allocation), pour 64 heures de TD ou 96 heures de TP par an. La solution à la massification de l'enseignement supérieur, à l'augmentation des effectifs n'est pas de créer un corps enseignant au rabais. On ne saurait prétendre améliorer l'insertion des étudiants à l'université, en favorisant le tutorat alors que dans le même temps - faute de moyens et sous prétexte d'autonomie - on assiste à une véritable remise en cause du statut et du nombre, par étudiants, d'ATOSS et enseignants. ■

## IUP Former des étudiants jetables ?

L'IUP (Institut Universitaires Professionnalisés) est une des dernières trouvailles du ministère pour se désengager financièrement (recours au financement privée, et enseignement assuré par des professionnels sans aucune formation pédagogique) et fournir aux entreprises une main d'oeuvre sous rémunérée.

A l'origine les IUP devaient accueillir 50 % des étudiants

. Nous en sommes très loin et le ministère va devoir revoir ses ambitions en très forte baisse. En effet à la rentrée 92 les 86 IUP accueilleraient seulement 5 225 étudiants. Par contre, question frais d'inscription les IUP atteignent des sommets : 26 940 Frs (sur 3 ans) de frais de scolarité à Lille II, 19 135 Frs à Annecy...

Sur l'aspect qualitatif de la formation, là aussi les choses laissent à désirer.

On nous explique que nous devons être mobile, capable de nous adapter, de changer plusieurs fois de professions dans notre vie. Notre formation devrait nous le permettre. Mais

le caractère hyperspécialisé de ces diplômes nous enferme dans le labyrinthe infernal de la précarité. C'est inacceptable.

Notre avenir ce n'est pas d'être les ingénieurs kleenex ou bic-jetable de l'An 2 000. ■



Etre mieux encadré, une réelle aspiration

## Faire du neuf pour nos études



**L'**université apparaît souvent comme une grosse machine, anonyme, inhumaine, et rime pour beaucoup avec échec. De fait, près d'un étudiant sur deux quitte l'université sans le moindre diplôme. Pour les autres, les chanceux, ceux qui s'obstinent, il faut en moyenne 3,8 années pour avoir son DEUG !

### Quel rôle pour la fac ?

Cours surchargés, manque de profs, matériel obsolète, sélection par le frie (avec en particulier les frais d'inscription) diplômés dévalorisés... Ce constat que chacun fait constitue le fond de commerce des écoles privées. Ecoles qui nous invitent à payer 30 000 Frs par an pour avoir accès à des salles, des ordinateurs et avoir des enseignants en nombre suffisant. On est en droit de se demander pourquoi l'université n'a pas les moyens d'assumer ce rôle ! Permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions est non seulement possible mais c'est un droit pour lequel il faut se battre.

C'est un droit qui correspond à notre exigence d'une formation adaptée au monde d'aujourd'hui.

La solution pour pallier au manque de moyens, n'est pas d'accroître la sélection sociale. L'université en tant que service public a un autre rôle à jouer et ce que l'Etat refuse de donner, c'est à nous de l'arracher.

### La lutte paye !

Et cela ne serait pas la première fois, du maintien des filières en Communication à la création de second cycles en AES, nombreux sont les exemples qui montrent que là où l'on a engagé des batailles pour faire respecter notre droit à une formation de qualité, la lutte a payé et nous a permis d'obtenir ce que nous voulions.

Alors continuons dans le même sens. Chaque fois que notre droit aux études et à une formation de qualité est remis en

cause, chaque fois qu'il manque des places d'enseignants ou du matériel, à nous d'exiger auprès de nos universités et de l'Etat le déblocage de moyens financiers.

### Le droit à des études de qualité

A quelques années de l'An 2 000, les exigences d'une meilleure qualification et d'une formation plus en prise avec l'évolution du monde n'ont jamais été aussi fortes. Avec notre désir de devenir Médecin, Ingénieur, Professeur ou Technicien, nous avons tous un droit à défendre. Celui d'avoir des études de qualité. A nous de le faire respecter.

### Devenir Prof

## IUFM : Il est Urgent de Faire Mieux !

Les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres préparent à divers concours de l'Education Nationale : aux CAPE (profs d'écoles), CAPES (profs du second degré), CAPEPS (profs de gym) et PLP2 (profs du technique), mais pas à tous : l'Agrégation se prépare à l'Université. Pour s'inscrire aux IUFM, il faut vraiment le vouloir ! Un vrai parcours du combattant : inscription par minitel, puis sur dossier, et enfin, inscription définitive avec paiement des droits. A se demander si l'Education Nationale veut recruter des futurs enseignants ou nous perdre dans la paperasserie. De plus, s'inscrire à l'IUFM ne dispense pas de s'inscrire au concours pour lequel on se prépare (vers octobre ou novembre).

### Formations à géométrie variable

Sous le sigle IUFM se cache une réalité des plus diverses. Ainsi, par exemple, alors que les étudiants en 1ère année de CAPE n'ont cours qu'au siège de l'IUFM, ceux du CAPES suivent essentiellement une prépa-

ration en université. Et même, la formation proposée en 1ère année d'un CAPES à l'autre diffère : ainsi, à Lyon cette année, les étudiants en allemand ont eu droit à une vingtaine d'heure de stage alors que ceux en philo n'en eurent que dix. Mais quoique variable, la formation pédagogique reste très faible pour tous : 10 à 30 heures de stages et quelques cours pour préparer l'épreuve dite professionnelle qui compte pour 1/3 de l'oral !

### Pas d'argent pour les philosophes

Un autre problème crucial est celui des allocations ! En effet, si en dernière année les étudiants des IUFM sont payés (car en tant que professeurs-stagiaires ils ont la charge d'une classe 4 à 10 heures par semaine), en revanche en première année, très peu d'étudiants sont allocataires. Les allocations sont distribuées sur des critères de mérite et géographique, sans tenir compte des critères sociaux, et en fonction de la discipline choisie. Ainsi, si vous préparez un CAPES de philo, de lettres classiques, d'allemand,

de biologie-géologie, de documentation... inutile de faire une demande d'allocation : cela n'existe pas pour ces matières. Si vous faites Histoire-Géo ou anglais, vous pouvez toujours faire une demande : il y en a respectivement 201 et 688 pour ces disciplines sur toute la France pour plusieurs milliers d'étudiants. Alors bonne chance ! Par contre, s'il y a nettement plus d'allocations pour les étudiants du CAPE (7 000), tous, loin s'en faut, ne seront pas allocataires, alors que dans l'ancienne Ecole Normale tous les "normaliens" étaient rémunérés dès la première année. Ainsi, alors que la France manque cruellement d'enseignants, que les élèves s'entassent à quarante par classe, nous devons exiger que les futurs enseignants soient mieux formés pédagogiquement et que tous puissent bénéficier d'une allocation en 1ère année : l'expérience montre que mener de front une activité et la préparation aux concours est peu compatible, car comment bien préparer ces concours si l'on doit travailler à coté pour vivre ?

Véronique Kaced

### L'EDUCATION EST UNE PRIORITE NATIONALE ? CHICHE !

#### POUR L'IUFM IL NOUS FAUT :

- amorcer les pré-recrutements après le bac dans les disciplines les plus en crise (notamment les disciplines scientifiques et techniques)
- faire des IUFM de véritables centres intégrés à l'université où la formation sera centrée sur les disciplines et leur didactique, la professionnalisation devant intervenir progressivement dès le DEUG
- maintenir le niveau scientifique exigé pour le concours, pas de coupure entre la préparation du CAPES/CAPET (technique) et l'agrégation ; transformer les allocations en salaires versés pendant plusieurs années, en doubler immédiatement le nombre pour la rentrée prochaine ; ventiler ces salaires dans toutes les académies et dans toutes les disciplines
- assez de préparation "peau de chagrin" lacunaires ou sans moyens, promesse d'échec au concours ; des moyens doivent être déblocqués pour matériel, TD et cours en nombre suffisant, pour embaucher des enseignants, pour des écrits et des oraux en nombre suffisant
- revaloriser la fonction enseignante pour la rendre plus attractive, en particulier les salaires de professeurs qui possèdent un niveau bac + 5 (10 000 francs et non 6 500 francs en début de carrière).
- remboursement des frais de stage (transports, restauration...)

### Pratique

L'ONISEP met 550 métiers sur 400 fiches. De A à Z on y trouve tous les aspects d'un métier, les formations et les secteurs d'activités où s'exerce le métier. Les fiches métiers de l'ONISEP sont consultables dans les CIO (Centre d'Information et d'Orientation). Renseignements : 3615 ONISEP.

HYDE PARK sous les fenêtres : au coeur du Londres élégant, à 10 minutes de la British Library, la Maison de l'Institut de France propose une formule Bed and Breakfast pour 15 £/nuit. Avis aux routards : ce bon plan est réservé aux étudiants effectuant une recherche !

Renseignements à l'Institut de France  
23 Quai de Conti - 75006 Paris -  
(Tél. : 44.41.43.35)

### PRÉCIEUX les bouquins de la collection Method'Sup !

Conçus pour aider les étudiants de toutes disciplines à acquérir des méthodes de travail efficaces, ils fournissent de tuyaux utiles tout au long de l'année universitaire. Quelques titres : Réussir sa rentrée universitaire (R. Soudée) ; Organiser son travail personnel (P. Samson) ; SOS anti-réche pour sujets insolites (M. Josien) ; L'entretien aux examens et concours (G. Delaire) ; Rapports de stages et mémoires (B. Camus) ...  
Collection Method'Sup. Les Editions d'Organisation.

## EXAMENS : L'ÉPREUVE DE FORCE

Normalement un examen sanctionne le travail fourni par l'étudiant durant l'année universitaire. En aucun cas il devrait servir à sélectionner les étudiants. Pourtant, dans la réalité, il y a des dérapages et des saccages... Le Nouveau Campus te donne des éléments pour les éviter.

L'accès à l'Université est théoriquement ouvert à tout titulaire du bac. Mais pour faire barrage au flux croissant d'étudiants, les universités ont plus d'un tour dans leur sac afin d'adapter le taux de réussite au nombre de places disponibles dans l'année supérieure. Et la période de sélection la plus propice, après les inscriptions, reste celle des exams, où va s'opérer de manière plus ou moins massive la forme la plus hypocrite de sélection : le saccage aux examens.

### La danse du scalp

Au départ tout est question d'ambiance, et tout au long de l'année, les enseignants tiennent des discours des plus décourageant : "Vous êtes nuls, vos résultats sont déplorables..."

"Votre place n'est pas ici..." Ensuite arrivent les exams et commence alors véritablement la danse du scalp.

Ainsi le jour des épreuves, et bien que l'on ait mis toutes les chances de son côté, on se trouve complètement inapte à traiter le sujet qui s'avère hors programme.

D'autre part, l'anonymat des copies, n'a souvent d'anonyme que le nom. Quant à l'absence de double correction, elle devient banale.

L'obtention d'UV (ou pas) est souvent affaire de méthodes plus que douteuses et non de méthodes pédagogiques. Les chiffres sont éloquentes : 50 % des étudiants quittent la fac sans diplômes et 80 % n'obtiennent pas leur DEUG en 2 ans ! Les étudiants seraient ils à 80 % des cancre ? La vérité est autre, le



Quand l'examen se fait traquenard, pas de raisons de se laisser faire.

saccage est passé par là

### Nous avons des droits.

En premier lieu, être interrogé sur des connaissances portant sur le contenu de nos cours. D'autre part, ce qui a été prévu pour l'examen doit être respecté. Nos droits en la matière sont explicites, l'administration se doit, en début d'année, de nous faire connaître les modalités d'exams et ne peut les modifier en cours d'année, ne pas

interdire l'utilisation de documents le jour de l'épreuve si l'inverse avait été convenu.

Parfois, l'attaque peut être plus personnelle et l'attribution de l'UV se fait réellement à la tête du client. Dans tous les cas de figure, il ne faut pas hésiter à aller voir sa copie, discuter avec l'enseignant et s'il le faut, intervenir auprès du directeur d'UFR et du jury d'examen.

En sachant que tu seras mieux écouté si es accompagné. Pour

cela, contacter l'association UNEF et les élus étudiants s'avère très utile. Ils savent où aller et à qui parler. Il y a aussi la possibilité de porter l'affaire devant le tribunal administratif. Dans tous les cas, si tu es lésé, il faut agir. Faire respecter nos droits devient une priorité : un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Sandrine Rousset  
Benjamin Richard

## NOS DROITS... NOS REVENDICATIONS :



### Nos droits

Revendiquée depuis des lustres par les étudiants, toute une série de droits a été acquise lors du mouvement contre le projet Jospin.

● **Sessions de rattrapage** : "tout étudiant a droit à deux sessions de contrôle des connaissances par an. Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières, l'intervalle entre ces deux sessions ne peut être inférieur à deux mois" (Arrêté du 26.05.92 art. 18).

Remise en cause à plusieurs reprises, la session de rattrapage et plus précisément la session de septembre est une nécessité pour un grand nombre d'étudiants en particulier salariés. Il faut néanmoins être vigilant en particulier sur le fait que les "dispositions pédagogiques particulières" le

soient réellement et ne servent pas de prétexte.

● **Pas de note éliminatoire** : "la compensation au sein de chaque module se fait sans note éliminatoire" (Arrêté du 26.05.92 art. 18);

● **Maintien des acquis** : "les modules obtenus par l'étudiant sont définitivement acquis". (Arrêté du 26.05.92 art. 18).

● **Droit de voir sa copie** : "de plus les étudiants ont droit sur leur demande à la communication de leur copie et à un entretien". (Art 20 arrêté du 26.05.92).

● **Modalités** : "l'université est obligée de porter à la connaissance des étudiants les modalités du contrôle des connaissances, et du repêchage. Et cela, au plus tard un mois après le début des cours".

### Nos revendications

D'autres droits restent à acquérir, l'UNEF propose en particulier :

● **Anonymat des copies** :

c'est un droit important à exiger pour faire barrage aux notations arbitraires.

● **Double correction** : c'est la meilleure garantie contre les notations arbitraires. Exigeons dès à présent qu'il y ait concertation.

● **Représentants étudiants dans le Jury** : pour assurer, au bon moment, la défense des intérêts des étudiants.

● **Convocation écrite** : un mois avant le début des exams, envoi d'une convocation écrite à tous les étudiants.

## 3<sup>e</sup> CYCLE : MONDE À PART ?

**Il est érodé le mythe du 3<sup>e</sup> cycle "Monde à part". Certes les mauvais coups ne s'y mesurent pas en amphes surchargés, bachotages obligés et U.V. barrages, mais la sélection n'en est pas exempte.**

La recherche va mal parce qu'elle est sous-financée. Sélection à l'entrée des DEA et DESS, sélection à l'entrée des Thèses, problèmes des bourses et des allocations, statut de l'étudiant chercheur, débouché sur la vie active, autant de pistes sur lesquelles l'UNEF a quelques idées...

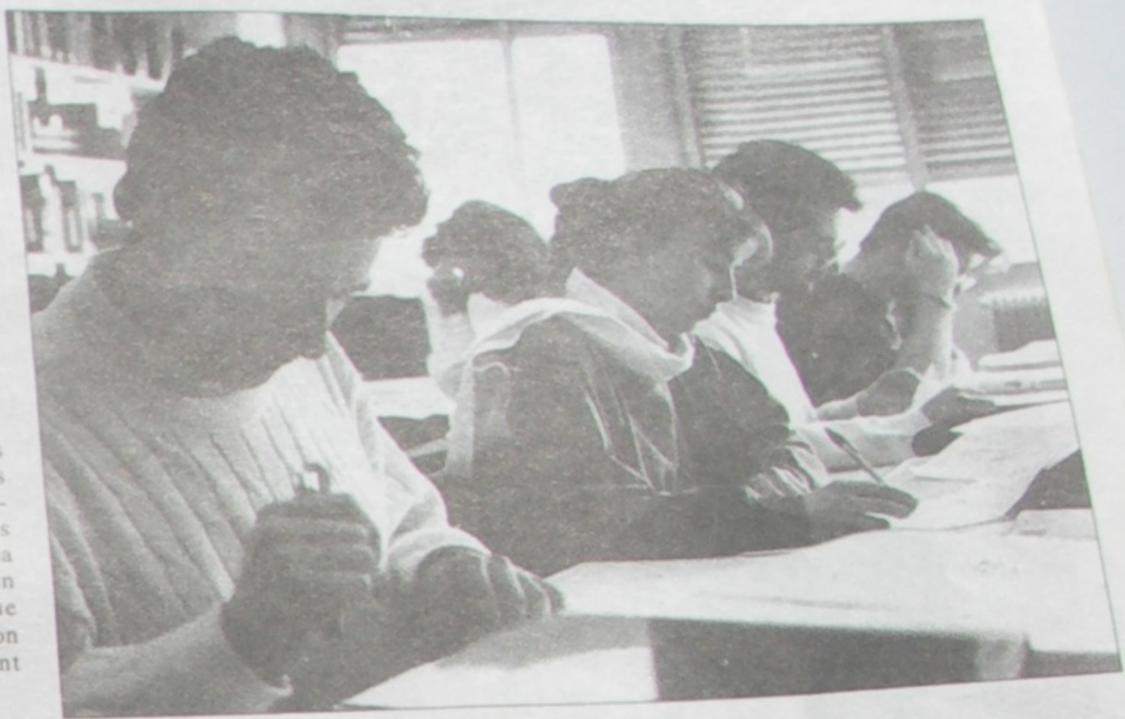
### Accroître les capacités en 3<sup>e</sup> cycle

On assiste à une modification de l'Enseignement Supérieur : il est indéniable que de plus en plus d'étudiants accèdent à des DEA, DESS et Thèses. On ne peut que s'en réjouir et aider à ce processus. Il existe encore de très nombreux barrages à l'entrée en 3<sup>e</sup> cycle : obligations d'une mention "bien", voire "très bien" à la Maîtrise, examen du dossier du candidat, recommandation du professeur, épreuves de sélection... L'argument avancé alors, est que la formation Bac + 5 ne doit pas devenir le standard de l'Enseignement Supérieur, que

cela dévaloriserait les Deug, Licences et Maîtrises. La question ne se pose pas ainsi : interdire l'entrée à des étudiants en 3<sup>e</sup> cycle, ne revalorise pas les formations plus courtes. C'est en augmentant la qualité de chaque diplôme, en investissant plus à chaque niveau de formation, que l'on revalorisera l'Enseignement Supérieur.

### Financer les étudiants-chercheurs

L'exigence revient souvent quand il est question d'Enseignement. Ici, elle est incontournable. Aujourd'hui, les bourses de DEA et les allocations de Thèse sont rarissimes (moins d'un étudiant sur 10 est financé après marchandage des allocations entre professeurs). A bac + 5 il ne s'agit plus de revendiquer l'attribution des bourses et allocations, en fonction du seul critère social. Ce sont tous les étudiants-chercheurs qui doivent être financés. Trop d'entre eux essaient de bricoler une Thèse entre 2 heures



de pionnat, de travail au Mac'Do ou de gardiennage. Ni plus tout à fait étudiants, ni intégrés totalement dans la recherche ; la tentation est grande de tout laisser choir. Au manque de financement il faut ajouter le déficit en équipes de recherche. En Lettres, on note même que des étudiants allocataires abandonnent en cours de Thèse. Faut-il ajouter que l'avenir peut sembler bouché pour les Thésards : ce n'est pas à proprement parler, un facteur d'émulation ! Une partie seulement d'entre eux est enga-

gée à l'université alors que les besoins de recrutement sont énormes. Pour le reste, le seul recours est de passer le CAPES ou l'AGREG, de postuler un peu partout avec le handicap de ceux qui sont trop qualifiés (on préfère des candidats aux références plus flexibles).

### La recherche : en danger

La recherche structure l'université, lui donne sa cohérence et sa finalité... Au moment où le Ministre Fillon entend promouvoir l'autonomie des facultés et indexer le contenu des forma-

tions sur la demande immédiate des patronats et collectivités locales, les DEA, les Thèses ont de quoi gêner. Pour promouvoir le Deug "Bouygues" et la MST "Béton Armé", il faut marginaliser les 3<sup>e</sup> cycles.

Le Ministre a fait ses choix : Pasqua inaugure sa fac, le nombre d'allocations va diminuer de 30 % (moins 400 allocations à la rentrée 93). Il va donc falloir se mobiliser : pas pour le prestige, mais pour l'avenir !

Marie-Pierre Vieu

## UN NUMÉRO HORS SÉRIE DE TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

### LA FRANCE QUI BOUGE

La France qui apprend

Un jeune sur cinq était bachelier en 1970, un sur trois au début des années quatre-vingts, pratiquement un sur deux actuellement : l'accélération a été très brutale. Dans le même temps, la formation permanente a été généralisée au point de concerner près de cinq millions de salariés en 1992. Et pourtant, notre système de formation continue d'éprouver des difficultés à se réformer, à se décentraliser et à résorber les inégalités sociales. Alors, quelle école pour la France de demain ? Des initiatives sont prises, des pistes sont explorées qui préfigurent ce qu'elle pourrait être.



La France qui travaille

Au début du siècle, près d'un Français sur deux travaillait dans l'agriculture ; aujourd'hui, deux actifs sur trois sont à ranger dans la catégorie des services. Alors que le nombre de chômeurs, en 1970, n'était que de cinq cent mille, il dépasse aujourd'hui les trois millions. Par ailleurs, la révolution technologique, tout en supprimant des emplois, a créé de nouveaux métiers. Alors, quelle sera, demain, la physionomie de la France qui travaille ? Et celle de la France des sans-emplois ?

A commander au prix de 28 F l'exemplaire (port compris) à : TC, BP 63, 77932 Perthes Cedex

### De nouvelles solidarités

Les liens entre l'Etat et les individus se sont distendus ; les corps intermédiaires - partis, syndicats, associations - ont vu leur influence diminuer au point que l'existence de certains d'entre eux est compromise ; un certain nombre de valeurs traditionnelles sont oubliées, abandonnées. C'est la crise... Et pourtant, loin du pessimisme ambiant, de nouveaux liens se créent, de nouvelles solidarités se mettent en place. Demain sera une « autre » France.

## UNE PLACE EN DEA : La quête du Graal

Les examens sont finis... mais pas le stress ! L'attente des résultats, l'angoisse de rater l'indispensable mention, l'incertitude quant à la possibilité de poursuivre ou non ses études. De quoi se faire quelques cheveux blancs avant l'âge ! En Maîtrise de Biologie comme en Lettres, le scénario est souvent le même.

Le héros heureux : l'étudiant en maîtrise bardé de mentions, possédant une botte secrète (un stage effectué dans un laboratoire, une entreprise...) et prêt à faire du zèle pour une place en DEA.  
Le héros malheureux : celui



Plantons le décor : une sélection féroce. 200 candidats pour 30 places et pour les heureux rescapés seulement 3 allocations de recherche pour poursuivre après le DEA : un vrai goulot d'étranglement.

qui après la longue quête du Graal se voit remercié malgré 4 ans de "bons et loyaux services". Et là, c'est l'abattement.

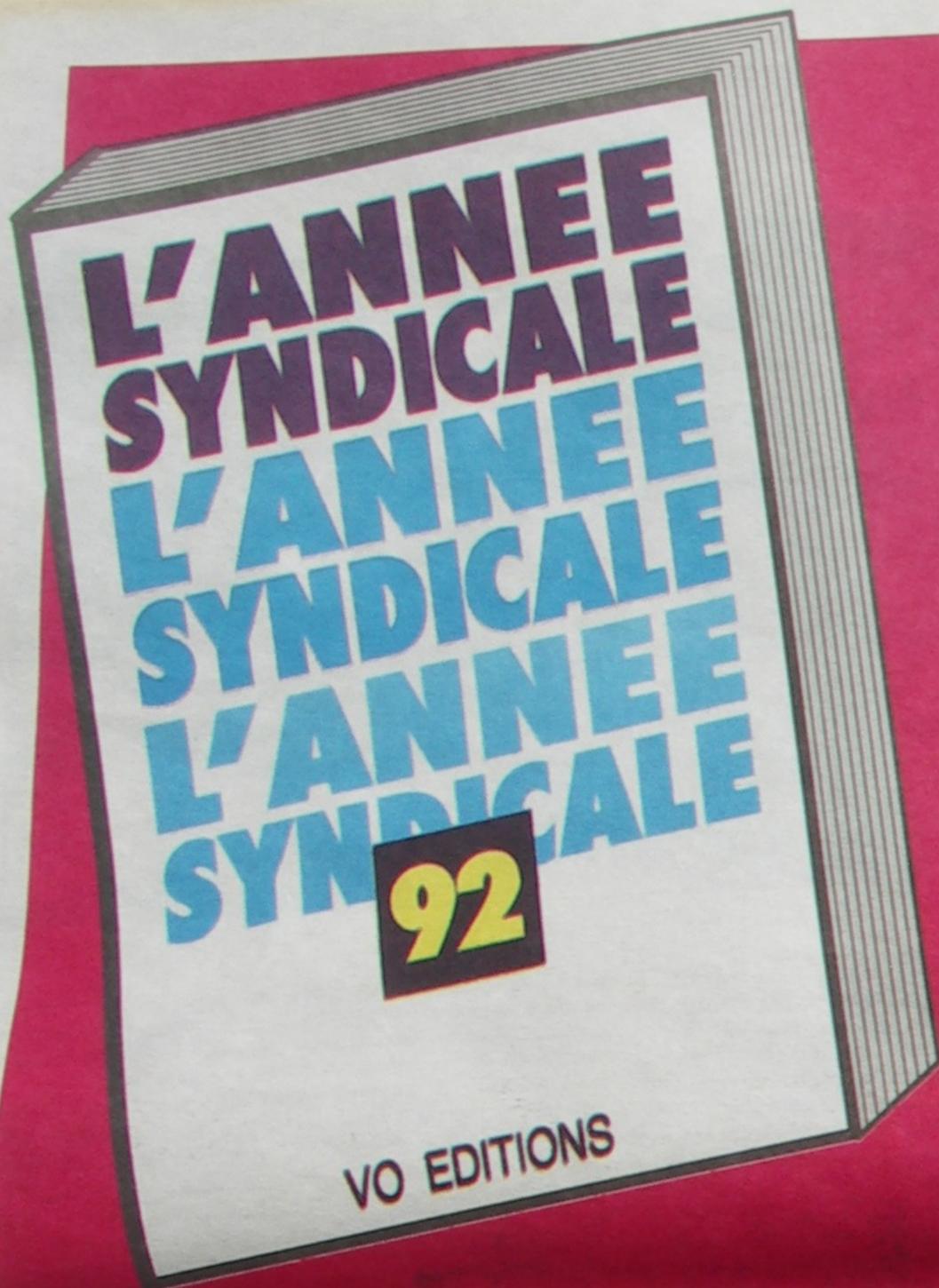
le sentiment d'injustice devant cet interdit d'études ou la révolte devant ce gâchis.

A l'UNEF, on n'aime pas les histoires qui finissent mal. C'est pour cela qu'on réclame plus de places en 3<sup>e</sup> cycle et plus de d'allocations de recherche. C'est aussi une question d'avenir pour tous ceux qui veulent un jour entrer à l'université. Oui, il y a besoin d'étudiants en 3<sup>e</sup> cycle pour former de chercheurs et enseignants de demain.

Un prof en chair et en os, c'est toujours mieux qu'un cours en amphi par télédiffusion ou par correspondance.

Pour que chacun puisse s'inscrire en DEA, les "acteurs" que nous sommes sont invités à modifier le scénario !

Alain Pagano



Une nouveauté  
dans l'édition :

# L'ANNÉE SYNDICALE 92

**U**n outil indispensable de références et de documentation à destination de tous ceux qui sont concernés ou s'intéressent à la vie sociale de notre pays, : étudiants, chercheurs, militants, journalistes etc...

### AU SOMMAIRE :

- Une analyse de la situation syndicale pendant l'année
- Une chronologie mensuelle des initiatives et actions syndicales dans les diverses corporations.
- Un rappel des événements politiques et sociaux.
- Les prises de position les plus marquantes des divers leaders syndicaux.
- Une présentation des Congrès des confédérations tenus pendant l'année : CGT, CFDT, FO, FEN, CISL.
- Les résultats des élections Prud'Homales.

Publicité

### BON DE COMMANDE

A retourner à LA VIE OUVRIERE 33, rue Bouret 75168 PARIS CEDEX 19 Tél. : 40-40-36-36

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL À RÉGLER
3301	L'ANNÉE SYNDICALE		40 F	

Indiquez, si possible, votre numéro de compte

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

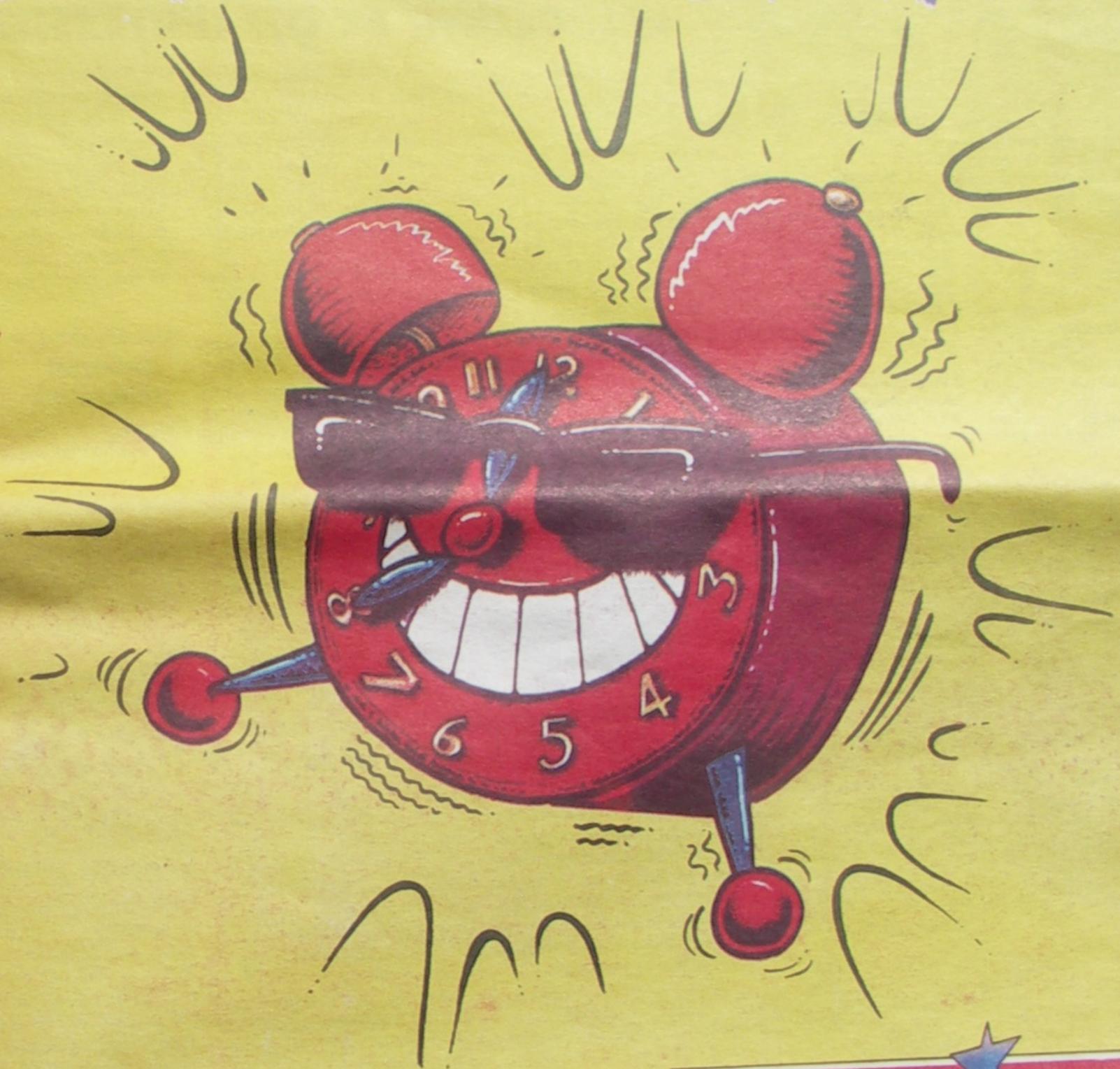
Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

JOINDRE IMPERATIVEMENT LE REGLEMENT (ne peut être mis sur compte).

UNEF

ARNOLD SUR SKYROCK  
ÇA RÉVEILLE LA FM!



6h-9h, tous les matins: Arnold et ses amis

**SKYROCK**  
PLUS DE TUBES. MOINS DE PUB  
LA FRÉQUENCE DE VOTRE VILLE: MINITEL 3615 CODE SKYROCK.

## LES BOURSES ET LA VIE !

### LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les bourses sont attribuées pour un an, leur renouvellement n'est jamais automatique.

Les dossiers de candidatures doivent être demandés : début avril et déposés au plus tard le 10 mai, auprès des services des bourses de l'université fréquentée, ou du rectorat pour ce qui est des écoles privées.

### Les critères d'attribution.

Les bourses de 1er et 2nd cycles sont accordées aux étudiants de moins de 26 ans en fonction des critères sociaux. Elles ont pour but d'aider la famille de l'étudiant à assurer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

### Bourses de 3ème cycle.

Allocation accordée par le ministère de l'Éducation Nationale, en fonction de critères universitaires à des étudiants préparant un DEA ou DESS. Les candidatures doivent être déposées avant le 1er octobre à l'administration de la Fac. Bourse d'agrégation accordée par le ministère de l'Éducation Nationale aux étudiants qui s'engagent à présenter le concours. Retrait et dépôt des dossiers avant le 1er octobre à l'administration de la fac.

### Les autres cas.

Étudiants salariés : les étudiants boursiers ne peuvent exercer une activité rémunérée, sauf dans le cas d'un service partiel de surveillance ou d'enseignement (moins de 20 heures par semaine).

### Redoublement.

Dans ce cas tu perds ta bourse automatiquement, mais tu peux demander un maintien. Pour cela il faut retirer un dossier de demande spécifique à l'administrateur de la fac, dès que tu connais le résultat

de tes examens.

### Dossier refusé.

Un dossier refusé peut être réexaminer en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée.

### Étudiants étrangers :

Peuvent solliciter des bourses de leur propre gouvernement ou des organisations internationales (UNESCO, OMS, FAU...). S'adresser un an avant aux conseillers culturels ou de coopération scientifique et technique des Ambassades ou consulats de France dans leur pays d'origine pour obtenir une bourse du gouvernement français.

### Le FSU

Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement des CROUS. Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité. Pour toute demande, tu dois contacter l'assistante sociale du CROUS dont dépend ton université. Prends contact avec les élus de l'UNEF.

### Prêts d'honneur.

Exempts d'intérêts, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt. Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de ta fac ou au rectorat.

La CSE (commission sociale d'établissement), c'est elle qui gère les 40 Frs (ou plus) de frais d'inscription prélevés en début d'année. Censé aider les étudiants, cet argent en général sert à tout autre chose.

L'UNEF, tout en exigeant la suppression de ces droits supplémentaires, se bat pour que ce fonds soit financé par l'État et utilisé pour des aides aux étudiants. Si tu veux en bénéficier, fais une demande auprès du président de ton université. ■



## LE LOGEMENT EN CITÉ UNIVERSITAIRE

Les dossiers d'admissions sont à déposer avant la fin mars au CROUS.

Les critères sont : la situation sociale des parents ; l'éloignement du domicile familial, l'âge. L'admission est prononcée par le directeur du CROUS après avis de la commission d'admission. Y siègent des élus étudiants dont ceux de l'UNEF à qui tu peux t'adresser à tout moment.

### APL et ALS, des aides à connaître.

Depuis le 1er janvier 1993, l'ensemble des résidents en cité universitaire peuvent bénéficier d'une Allocation de Logement Social (ALS). L'attribution n'est pas automatique, il faut en faire la demande. Le montant varie, mais c'est de l'ordre de 300 Frs par mois pour une chambre de

citée-U. L'ALS constitue un plus pour les résidents. Elle risque aussi d'inciter le ministère à réduire le budget de fonctionnement des cités (femmes de ménage, etc...) ou les CROUS à augmenter les loyers. Alors dans nos cités, soyons vigilants.

### Aide Personnalisée au Logement (APL)

Les conditions à remplir :

- être locataire d'un logement conventionné,
- avoir des ressources modestes et consacrer une part de ces ressources au paiement de votre loyer. Les démarches : demander le formulaire d'APL à votre Caisse d'Allocation Familiale.

### Attention :

Si vous êtes âgé de moins de 20 ans et que vous demandez à bénéficier personnellement d'une aide au logement (APL

ou ALS), vos parents ne pourront pas, en même temps, continuer à recevoir les prestations familiales pour vous.

Pour bénéficier de l'ALS ou de l'APL : faire la demande à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de votre lieu de résidence. Pour se renseigner ou calculer votre aide : 3615 code CAF. N.P.

### Restaurant universitaire

Les restau-U sont accessibles à tous les titulaires de la carte d'étudiant, ainsi qu'aux porteurs de la carte jeune. Le prix du ticket de restau-U : 12 Frs avec une carte étudiante, 19,20 Frs avec une carte jeune. Mais les prix peuvent différer selon les CROUS, bien que ce soit illégal.

## FENETRE SUR CROUS

**Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales a pour but de favoriser et d'améliorer les conditions de vie des étudiants ou des élèves des établissements supérieurs.**

C'est l'organisme de service public qui assure pour une grande part l'aide sociale des étudiants en gérant les cités-U, les restau-U et une partie des bourses. Il y a un CROUS par académie. Peuvent bénéficier des services du CROUS tous les étudiants inscrits dans un établissement agréé par la sécurité sociale étudiante, la carte d'élève ou d'étudiant l'attestant.

### Des élus étudiants au CROUS : une urgence

Le CROUS est doté d'un conseil d'administration (CA) dans lequel siègent des représentants étudiants. Cette représentation nous permet de défendre les intérêts étudiants au CA et dans les commissions pour les attributions des

chambres en citée-U, des bourses, de FSU... L'UNEF est la seule organisation à avoir des élus dans tous les CROUS. Ses élus prennent toute leur place dans ces conseils. N'hésite pas à les contacter si tu as un quelconque problème.

Aujourd'hui, cette représentation étudiante est menacée. En décembre 92, Mr Jack Lang, Ministre de l'Éducation Nationale, a décrété le report des élections des CROUS et du CNOUS, qui devaient avoir lieu en mars 93, à la rentrée 93-94. Ceci constitue un grave dysfonctionnement dans la vie démocratique des CROUS. Allonger d'une année un mandat initialement prévu pour deux ans revient à priver les conseils de leurs représentants étudiants (fin d'études, changement de fac...). De plus, cette décision est prise à un moment où la politique du CROUS tend à concevoir son rôle beaucoup plus comme un concurrent du privé, que comme un moyen pour lutter contre la sélection sociale ; à un moment où l'on veut que les étudiants financent

eux-mêmes leur aide sociale.

### L'exigence d'élections

Pour une vraie aide sociale, pour défendre les intérêts étudiants, pour redonner toute leur place aux étudiants dans la vie et la gestion du CROUS et du CNOUS, l'UNEF exige la tenue d'élections d'un caractère national en décembre 1993.

C'est la période de l'année universitaire où il y a le plus d'étudiants sur le campus (rentrée effective de tous les cycles et toutes les filières, TD et TP engagés).

D'autre part, pour favoriser la participation étudiante, l'UNEF propose :

- une campagne nationale de sensibilisation,
- élections les mêmes jours dans tous les CROUS,
- multiplication du nombre de bureaux de vote (restau-U, citée-U, fac, CROUS),
- durée de vote sur deux jours et sur l'ensemble de la journée,
- envoi des professions de foi des listes en présence à tous les étudiants.



## Les moyens de réussir

**A l'origine de l'abandon d'un grand nombre d'étudiants : le manque d'argent. Payer son inscription, ses transports, se loger, se nourrir... La gratuité des études nous coûte de plus en plus cher.**

**L'Aide Sociale - bourses, restau-U et cités universitaires, entre autres - est censée permettre la réussite de ceux qui ne peuvent pas tout assumer. Une aide sans proportion avec nos besoins réels.**

La question de l'aide sociale préoccupe tout particulièrement les étudiants ; c'est en fonction de ses ressources qu'un jeune va décider de continuer ou non ses études. Savoir si l'on va avoir une bourse, un logement en cité universitaire, combien vont nous coûter les transports, s'il y a un restau-U sur le campus, sont des questions aussi déterminantes que de savoir quelles sont les filières existantes sur la fac.

### La même chance pour tous

De même, nombreux sont ceux qui travaillent durant toute l'année universitaire pour subvenir financièrement à leurs besoins. Et on le sait, les étudiants qui ont recourus aux petits boulots réussissent moins bien leurs études, mettent plus de temps pour les achever. La sélection sociale contribue autant, si ce n'est plus, que la sélection par les examens à l'échec des étudiants.

Ces dernières années, le nombre d'étudiants a considérablement augmenté. 1 950 000 étudiants en 1993, soit 750 000 de plus en dix ans. En effet, l'aggravation et la persistance de la crise et du chômage, la "volonté de s'en sortir", accroissent la pression chez tout nouveau bachelier pour poursuivre ses études et décrocher un diplôme. Cette massification de l'enseignement supérieur se traduit par l'arrivée sur les facs d'une population étudiante ayant une origine sociale souvent plus modeste. Pourtant, dans le même temps les structures d'accueil universitaires et ne se sont pas développées dans les mêmes proportions.

### Réussir : un luxe ?

C'est ce qui explique que l'exigence d'une aide sociale de bon niveau directe (bourse...) ou indirecte (restau-U, Transport...) soit de plus en plus forte.

Répondre à cette exigence, c'est donner les moyens à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre et de réussir leurs études. C'est une des conditions sine qua non pour lutter contre l'échec.

Pourtant, l'orientation qui est prise en matière d'aide sociale

ne va pas dans ce sens. La volonté est d'accueillir de plus en plus d'étudiants à la fac mais sans pour autant s'en donner les moyens.

Le gouvernement, au lieu de se réengager pleinement dans le financement de l'aide sociale afin de permettre à tous les étudiants qui en ont besoin d'en bénéficier, préfère renverser la vapeur, pressurer les étudiants et finalement les amener à financer eux-mêmes leur propre aide sociale.

### Hypothéquer son avenir ?

Et pour que les étudiants s'autofinancent, l'administration n'est jamais à cours de solutions.

Deux exemples :

La création des CSE, les *Commissions Sociales d'Etablissements*, qui gèrent le *Fond d'Amélioration de la Vie Etudiante*, constitué d'un minimum de 40 Frs versé par chaque étudiant lors de son inscription. Ce fond est destiné, théoriquement, à financer des aides d'urgence pour les étudiants en difficultés. Eh oui, on soutire 40 Frs de plus à chaque étudiant pour les aider dans leurs problèmes financiers !

L'instauration des prêts bancaires garantis par l'Etat mis en place par Lionel Jospin dans le cadre du *Plan Social Etudiant* en mars 91. Ainsi, les étudiants s'endetteraient pour payer leurs études : belle mesure d'aide sociale ! Ces prêts qui n'ont eu aucun succès (cf. tableau) sont relancés par l'actuel gouvernement en direction essentiellement des Licences et Maîtrises. Ainsi, pour dépasser le stade du DEUG et continuer des études longues il faudrait consentir à souscrire un prêt. C'est clair, l'Etat préfère voir les étudiants s'endetter, plutôt que de devoir augmenter le nombre et le montant des bourses de façon conséquente. Ah économie, quand tu nous tiens !

### Payer le désengagement de l'Etat

C'est à tout le secteur de l'aide sociale que l'on veut étendre cette logique. En remplaçant les restau-U par des cafétérias semi-privées et les cités-U à 700 F la chambre par des

"logements étudiant" à 1 200 F minimum.

L'aide sociale ne doit pas devenir un moyen pour le CROUS ou le gouvernement de faire du fric et des économies sur le dos des étudiants. Bien au contraire, nous avons besoin d'une véritable aide sociale qui permette à tous les étudiants de poursuivre et de réussir leurs études. L'UNEF fait des propositions (Cf tableau) qui sont le reflet de nos besoins actuels. Ce sont ces mesures là et non les prêts bancaires, les "logements de luxe" ou autres abominations qui pourront nous permettre et d'entamer et de réussir nos études à l'université.

Nadia Povic



### LES ADRESSES UTILES

**CROUS** : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires. Il y en a un par académie. Ne pas hésiter à s'y rendre pour tout problème de logement, travail, finances...

**CIDJ** : Centre d'Information et de Documentation pour le Jeunesse. Il en existe un par département. Peut vous donner des offres de logements, de travail... 1, quai de Branly, 75015 Paris - Tél. : 44.49.12.00

**UNEF** : Union Nationale des Etudiants de France. Contacte les adhérents de l'UNEF sur ton Université ou au siège national : 52 rue Edouard Pailleron, 75019 Paris - Tél. : 42.45.84.84.

AIDE SOCIALE	Situation en janvier 93	Propositions de l'UNEF
<b>BOURSES</b>	16,41 % d'étudiants boursiers soit 320 000 étudiants. 5 échelons de bourses avec un maximum de 17 244 Frs/an soit 1 724,4 Frs/mois. Estimation des dépenses mensuelles minimum d'un étudiant : 3 500 Frs soit 35 000 Frs pour l'année universitaire.	25 % d'étudiants boursier dès la rentrée (soit + 200 000 étudiants). Réévaluation des bourses : 5ème échelon à 35 000 Frs/an 1er échelon à 15 000 Frs/an. Extension à tous les CROUS de la mensualisation des bourses.
<b>PRETS BANCAIRES GARANTIES PAR L'ETAT</b>	64 demandes sur 400 000 escomptées.	Retrait total de cette mesure
<b>RESTAU-U</b>	Part de financement pour un repas : étudiants : 12 F soit 61,85 % Etat : 7,40 F soit 38,14 % Places actuelles en restau-U 140 000	Arrêt de l'augmentation du ticket de restau-U. Retour à la parité Etat/Etudiant dans le financement du repas. Disparition des chaînes à suppléments instaurant une discrimination financière entre les étudiants. Construction de restau-U sur les campus qui n'en sont pas pourvus.
<b>CITÉ-U</b>	Nombre de places : 116 000 chambres + 20 000 semi-privatisées. Nombre d'étudiants logés en cité-U : 9 %. Nombre de demande de chambre en cité-U par an : 350 000. Logement : environ 50 % du budget étudiant;	Construction de 200 000 chambres supplémentaires au tarif CROUS, correspondant à la demande non satisfaite.

## COUVREZ-VOUS, MEME EN ETE

Passé le stress du bac et des exam's, voici venu de temps des vacances et des rencontres. Pas question de les gâcher.

Pourtant, un jeune sur deux connaît ses premières expériences sexuelles sans aucun moyen contraceptif. Aussi le Nouveau Campus vous donne quelques adresses utiles et des conseils pratiques. Pour profiter pleinement de vos vacances.

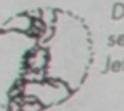
### Comment utiliser les préservatifs ?



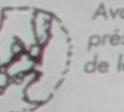
Ouvrez délicatement l'emballage individuel par le milieu dans le sens de la largeur ou au niveau de l'encoche.



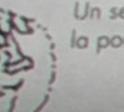
Le préservatif doit être mis en place avant le contact entre les organes génitaux ou la bouche ou l'anus. Pincer avec les doigts le réservoir ou l'extrémité pour chasser l'air. Placez ou faites placer le préservatif sur le sexe en érection.



Déroulez le préservatif aussi loin que possible sur le sexe. S'il ne se déroule pas bien, ne forcez pas. Jetez le et prenez en un autre.



Avant la fin de l'érection, retirez vous en retenant le préservatif à la base du sexe. Ainsi, vous éviterez de le perdre.



Un seul endroit pour le jeter après l'avoir noué : la poubelle.

● Tous les préservatifs vendus en France subissent un contrôle de qualité (norme NF) défini selon des critères stricts. Vérifiez que la date limite d'utilisation n'est pas dépassée.

● Il est mieux de les choisir lubrifiés. S'ils ne le sont pas, pensez à acheter un lubrifiant spécial en Pharmacie. Ne pas utiliser des corps gras, mais des gels solubles à l'eau.

● Les préservatifs sont solides, mais ils n'aiment ni les ongles, ni les dents, ni les objets coupants.

● Un préservatif ne sert qu'une fois.

● Utilisez un nouveau préservatif pour chaque nouveau rapport.

● Si vous n'avez jamais utilisé de préservatif, vous pouvez faire un essai seul pour être à votre aise. Ce geste deviendra facile et fera vite partie de vos jeux amoureux.

● Les préservatifs doivent être à portée de main, mais il faut les conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

● Le préservatif protège du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles ; c'est aussi un contraceptif.

### Adresses utiles :

Centre français d'éducation pour la santé (CFES),

2 rue Auguste Comte, 92170 Vanves, tel. : (1).46.45.45.00

Mouvement français planning familial, 4 square Saint Irénée, 75011

Paris, tel. : (1).48.07.29.10

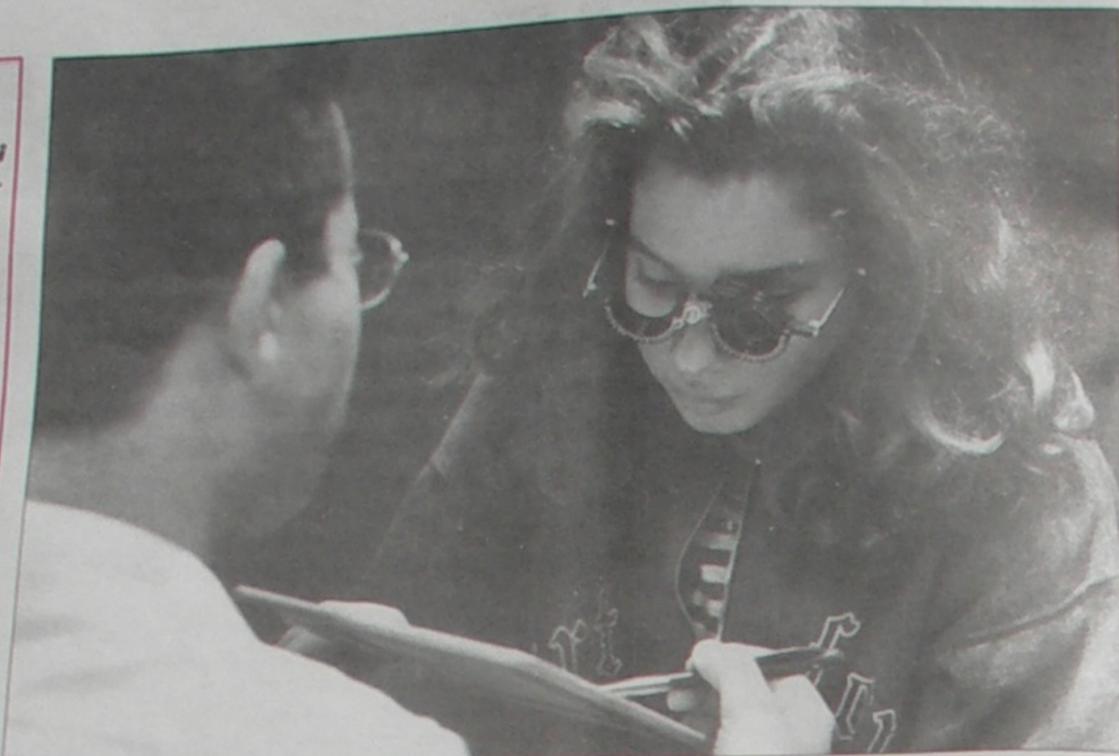
Agence française de lutte contre le Sida,

immeuble le Berry, 2 rue Auguste Comte, 92170 Vanves, numéro vert :

sida service, service anonyme et gratuit : 05.36.66.36



ZARE 93



Mutuelles étudiantes : ouvrez l'œil !

# Ta santé n'est pas à vendre

**Le mutualisme, malgré certaines apparences, ce n'est pas un remboursement poussif par ci et une réduction à la Plagne par là. C'est plus et mieux que cela.**

Véritable mouvement social, le mutualisme fonde sa raison d'être sur la solidarité. C'est à la fois une forme d'organisation démocratique et un état d'esprit, au sens où des gens se regroupent volontairement ; par leurs cotisations, ils créent une caisse de solidarité dont ils usent pour se prémunir sur le plan de la santé, en cas de pépin pour compléter le remboursements de la Sécurité Sociale, ou pour une prévention. c'est en quelque sorte l'entraide et la solidarité organisée, mais aussi gérée par les mutualistes eux-mêmes. Le mutualisme, c'est aussi l'expression d'une éthique : c'est à dire une conception non lucrative de la santé et du bien être de chaque individu. Les cotisations versées sont utilisées au service exclusif des mutualistes, sous la forme de prestations, mais aussi de réalisations sanitaires et sociales correspondant aux besoins exprimés par les mutualistes (centres de santé, centres optiques, dentaires, etc...).

### La sécurité sociale étudiante est-elle obligatoire ?

**OUI :** si tu as plus de 20 ans ou si tu les as dans l'année avant le 30 septembre 94.

**NON :**

● si tu as moins de 20 ans, tu es "couvert" par tes parents ;

● si tu es salarié (plus de 200 heures par trimestre). Tu es alors affilié au régime salarié ;

● les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation par une convention entre la sécu et les mutuelles.

Si tu souscris à la sécu étudiante, c'est la section locale MNEF ou SMER de ton choix qui sert de centre payeur, quelle que soit la mutuelle choisie.

### Les mutuelles étudiantes.

**Attention,** ce n'est pas parce qu'elles sont mentionnées sur le dossier d'inscription, qu'elles sont obligatoires pour l'inscription en fac.

Tu peux rester sur le régime mutualiste de tes parents (jusqu'à 25 ans pour certaines mutuelles), ou choisir une autre mutuelle, notamment si tu es salarié. Si tu prends une mutuelle étudiante, saches que tu n'es pas obligé de payer tout en juillet, tu peux attendre septembre.



Ne prenez pas votre santé à la légère

# MUTUELLES : ARNAQUE OU SOLIDARITE ?

**Une mutuelle sert à compléter ce que la sécurité sociale ne rembourse pas intégralement. Elle a également une vocation préventive et sociale. Certains ont tendance à l'oublier et à faire leur beurre sur le dos des étudiants. Une seule solution : comparer.**

**A** peine arrivé sur le centre d'inscription, avant même d'avoir vu un quelconque prof, tu auras été abordé(e) par l'inévitable étudiant(e) BCBG, qui t'aura posé l'inévitable question qui tue : "Bonjour, tu viens t'inscrire ?" Comme si tu venais là pour y passer tes vacances ! Hélas, pauvre de toi, innocent bachelier frais émoulu de ton lycée, tu as répondu : "bèn, oui..." Que n'as-tu pas dit-là !

## Couvert à 250% = compte à découvert

Instantanément cette réponse agit comme un déclic sur ton interlocuteur(trice) : "Tu connais la Mutuelle X ?" (appelons la X, ça fait reality-show) ou "sais-tu que tu dois t'affilier à la Mutuelle X ?" ou bien encore "Es-tu au courant de tous les avantages de la carte X-Campus ?". Toutes sortes d'interrogations métaphysiques destinées à embrayer sur la suite des opérations. Quelle que soit ta réponse, d'ailleurs. Si c'est négatif, on comblera vite cette lacune gravissime qui met ta vie en danger (ainsi que celle de tes proches sans oublier Médor). A l'inverse, si ah ben oui tu en as entendu parler, on te donnera plein de précisions. Et des avantages par ci et des privilèges par là, à n'en plus finir.

Tout ça au cours d'un dialogue assez minimaliste.

Aux questions soigneusement étudiées pour t'amener là où on veut, tu peux te contenter de répondre par "oui" ou par "non". Reposant après le bac, non ?

## Malheur aux malades

Tout ça pour te montrer l'intérêt de prendre la garantie "Hyper-Super-Méga-Intégrale" qui te rembourse à 600 % soit l'équivalent du PIB du Brésil multi-

plié par l'hypoténuse de Kant. Convainquant, le démarcheur t'engagera à ne pas regarder à la dépense, car "la santé ça n'a pas de prix". Hé bien si, justement. Un prix de plus en plus élevé. Près de 700 F au minimum. Et pour cette somme là, on n'est jamais remboursé à 100 %. Or, qu'on se le dise, une mutuelle qui ne rembourse pas à 100 % est une mutuelle qui te coûte de l'argent. Pour être "couvert" intégralement, te voilà obligé de déboursier au moins 1 600 Frs. une paille !

"Oui, bien sûr, c'est un investissement important, poursuivra Pierre-Jérôme (ou Marie-Dominique), délégué(e) X, mais tu seras bien content de l'avoir fait lorsque tu seras hospitalisé pour triple fracture ouverte du thorax crânien !" Sympa l'irma. Pour faire passer la pilule, tu pourras toujours consoler ton compte en banque (ou celui de tes parents) avec une carte de réduction au ciné du coin, ou une ristourne sur le voyage à Tombouctou que tu n'auras pas le temps de faire.

Résultat des opérations : un étudiant sur deux est très mal "couvert", un sur trois ne l'est pas du tout.

Ce qui conduit des milliers d'entre nous à ne pas se soigner normalement. Quel système merveilleux : pour payer le moins possible (ses médicaments) il faudrait payer le plus cher possible (sa mutuelle) !

## Lisez entre les lignes.

Qui pourrait prétendre sans cynisme qu'une garantie à 2 565 Frs contribue à réduire les inégalités sociales ? Il y a des mutuelles qui se foutent de nous. Avec elles, il faut savoir lire entre les lignes.

Un exemple : s'il est indiqué que l'optique est remboursée à 100 %, ne lorgnez pas les binocles "Yves Saint Laurent"

CHOISI LA "SUPER-HYPER-GÉNIALE-MÉGA-INTÉGRALE" DE LA SMENEF ET ON T'OFFRE LE STYLO POUR SIGNER LE CHÈQUE !



pour autant (à moins d'en avoir les moyens !). Car la Sécu a calculé ses remboursements sur les verres et montures les moins chères, soit... 50 F ! Elle remboursera donc 70 % de cette somme et la mutuelle les 30 % restant. Ça fait bien 100 %, mais ça ne compensera certainement pas les frais ! D'où l'intérêt de prêter attention au montant du "forfait optique", somme qui vous sera allouée par la Mutuelle en plus du remboursement. "Optique" ou "dentaire", si ce forfait est supérieur à 500 Frs, jetez vous dessus ! Autre précaution à prendre avant de signer : regarder les "exclusions". En effet, si la plupart des mutuelles assurent leurs

adhérents en cas d'accident, tout n'est pas pris en charge. Ainsi, la mutuelle qui encourage à faire du sport avec l'UCPA ne fera rien pour les adeptes de planche à voile victimes d'un chauffard des mers !

## Enceinte ou désintégrée : pas un rond !

Il est instructif de constater que la même mutuelle considère que "l'état de grossesse" et "les accouchements, sauf ceux provoqués par un accident" (!) ne sont pas plus remboursables que... "la désintégration du noyau atomique" ! Une blague ? Si tu cherches là où c'est écrit tout petit tu n'es pas au bout de tes

surprises.

Enfin, séduit par le sourire colgate d'Anne-Sophie ou craquant pour le pin's de Jean-Nicolas, tu as fini par signer. Si le remords te tenaille, si tes parents déraillent (en voyant la somme) ou si tu as trouvé mieux ailleurs, sache que tout n'est pas perdu : tu pourras résilier ton contrat (renseigne-toi sur le laps de temps). Ta santé est trop importante pour la négliger. Adhérer à une mutuelle est utile. Mais ce n'est pas une raison pour accepter de payer le prix fort. Pour ne pas commencer la fac en se faisant arnaquer, un seul mot d'ordre : COMPARER !

François Toulat

# Etudiants à temps partiel

**Conséquence de l'insuffisance d'une aide sociale pour les étudiants qui en ont besoin : un nombre de plus en plus important d'entre eux est obligé de se salarier pour pouvoir poursuivre des études.**

Quand le coût mensuel moyen des études est estimé à 3 500 francs et que la bourse la plus élevée est de moins de 1 800 francs par mois, la différence est énorme. Aussi, sommes nous de plus en plus nombreux à essayer

de trouver un job qui puisse nous permettre de joindre les deux bouts. Avec toutes les conséquences négatives que cela comporte. Impossible d'assister à tout ou partie des cours, participation et assiduité remise en cause en TD, difficulté

pour trouver les photocopies... A cela, s'ajoutent les désagréments liés à une activité dans un travail précaire. Horaires à la carte qui se modifient sans cesse, rémunération qui avoisine le SMIC, sentiment de se situer un peu à part dans l'entre-

prise (est-on étudiant-salarié ou salarié-étudiant ?) Avec en prime à la précarité de l'emploi et à l'éclatement des horaires, le mépris des patrons et des petits-chefs pour cette main d'oeuvre corvéable à merci.

quand du statut de "partenaire" ou "d'équipier" qu'on nous affuble au départ, on se transforme en bonne à tout faire avec, en prime, le devoir de se taire. On nous fait bien savoir que si on ose l'ouvrir, d'autres viendront prendre notre place.

Cette situation a des répercussions sur notre vie et la réussite dans nos études. Que l'on soit pion, chez Mac'Do ou que l'on travaille dans une boîte d'intérim, on connaît tous cela à un moment ou à un autre. Etre étudiant et devoir travailler pour financer ses études : c'est souvent la galère pour poursuivre un cursus normal. Ce n'est pas un hasard si le taux d'échec est le plus important chez les étudiants salariés. Galère d'autant plus importante quand nos droits sur les lieux de travail, ne sont pas respectés ;

Sous prétexte d'être étudiants, nous sommes non seulement traités avec un véritable mépris, mais de plus on tente souvent de nous utiliser pour diviser les salariés. Pourtant comme ceux-ci nous avons les mêmes intérêts à défendre, les mêmes droits à faire respecter. Et au delà du caractère "expérience professionnelle" que revêtir l'exercice d'une activité salariée, le monde du travail révèle aussi la richesse d'une solidarité qui lui est propre. A nous de la découvrir... ■

## LES PETITS BOULOTS



**vivez avec**

# l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

chaque jour. je m'abonne

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Je choisis : le prélèvement mensuel de 120 F, je recevrai le formulaire   
l'abonnement d'un an à 1.330 F  de six mois à 760 F

Bulletin à retourner avec le règlement correspondant à :  
"l'Humanité", 32, rue Jean-Jaurès, 93528 Saint-Denis Cedex.

## Conseils Pratiques : ETUDIANTS SALARIES

**Poncat :**

Attribution des postes à partir des critères sociaux et universitaires. Les postes de surveillants ont permis à des générations d'étudiants d'origine modeste de pouvoir faire des études avec un revenu conséquent. Malheureusement, depuis plusieurs années le ministère veut remettre en cause cet acquis. Toute demande de poste doit être effectuée auprès du rectorat.

**Petites annonces :**

Pour trouver un job, les CROUS et les Centres d'Information Jeunesse (CIJ) disposent d'un nombre important d'offres.

**Rémunération :** au 1er juin, le SMIC est de 34,06 francs, soit 5 756,14 francs par mois.

**Conditions d'ouvertures des droits aux prestations de la sécurité sociale :**

Avoir effectué 120 heures de travail salarié ou assimilé pendant 3 mois, ou avoir effectué 60 heures pendant 1 mois.

**Syndicats :**

Et surtout, pour faire respecter nos droits : adresses des principales organisations syndicales dans les différents secteurs.

**Education Nationale / Supérieur :**

SNESUP : 78 rue du Fbg St Denis - 75010 Paris

**Secondaire :**

SNES : 1 rue de Courty - 75341 Paris Cedex

Secteur Public et privé

CGT : 263 rue de Paris - 93100 Montreuil

Parce que  
la santé est  
une chose  
trop  
importante  
pour être  
négligée...

**La santé, on y tient !**



Aujourd'hui, la sécu ne suffit plus. Pour être à l'abri des petits pépins comme des coups durs, nous pouvons compter sur la Mutuelle familiale.

- Nous pouvons nous soigner sans avancer d'argent.
- Nous savons que notre santé ne sera pas traitée comme une marchandise.
- Nous pourrons y rester lorsque nous aurons fini nos études.

**MUTUELLE FAMILIALE**  
**DÉPARTEMENT ÉTUDIANTS**  
10, rue Dieu - 75487 PARIS - Tél. 01 42 16 01

Pour 100 F  
par mois\*

**Bénéficiez  
de tous les avantages  
d'une vraie mutuelle**

- ✓ Possibilité de se soigner et d'acheter des médicaments sans avancer d'argent.
- ✓ Toute l'année, remboursement à 100% du tarif de la Sécurité sociale.
- ✓ Des forfaits supplémentaires de 1 000 F sur le dentaire et l'optique.
- ✓ Le Club loisirs.
- ✓ Le réseau santé.

La Mutuelle familiale est régie par le code de la Mutualité - \* Année universitaire 1993-1994

**Demande  
de renseignements**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Université : \_\_\_\_\_

A renvoyer à la Mutuelle Familiale,  
Département Etudiants  
10 rue Dieu - 75487 PARIS Cédex 10



## INVITATION À QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS

### IL N'Y A "PASQUA" EN ETRE FIER !

L'égalité entre les étudiants français et étrangers est gravement remise en cause.

Manel est étranger. Il vient du Sénégal ou vit toute sa famille. S'il est venu en France, c'est pour y suivre des études lui permettant de rentrer chez lui avec un bon diplôme en poche. Là-bas, Manel a le projet de créer une affaire d'import export avec l'aide d'un parent. Il veut réussir sa formation et ne raterait ses cours sous aucun prétexte ; c'est donc un étudiant sérieux. Or, à sa grande stupeur, en décembre 92, le préfet de la Loire "l'invite à quitter le territoire français" au milieu de l'année universitaire, alors qu'il est régulièrement inscrit à l'université de St-Etienne !

Questionné sur la motivation de sa décision, le préfet a répondu à l'Association des étudiants sénégalais qu'il suivait le jugement de la "commission de séjour" du département de la Loire, qui délivre les titres de séjour aux étudiants étrangers. Or, Manel ne pouvait être présent à la réunion de cette commission en septembre 92 : sa convoca-

tion était arrivé à son ancienne adresse. De fait, il n'a pu répondre à la commission qui lui a reproché "un manque de sérieux dans ses études" et de n'avoir "obtenu aucun diplôme en France". Or, c'est faux, Manel a obtenu son bac en France, et s'il redouble sa première année cela n'est hélas que très banal. De toute façon il a 3 ans pour réussir son DEUG, comme tout le monde. Comme tout le monde ? La préfecture ne le pense pas et se montre intransigeante. Face à cette intransigeance, les premières démarches individuelles ayant échoué, l'association des étudiants sénégalais avertit alors l'UGESE-UNEF. Décision est prise d'en informer tous les étudiants du campus.

### Dans cette affaire, c'est le droit aux études pour tous qui est en jeu.

La solidarité s'organise : en trois jours plus de mille signatures sont recueillies sur une pétition. Forte de ce soutien, une délégation étudiante rencontre à nouveau le préfet et lui remet, en même temps que les pétitions, des pièces nouvelles : photocopie du diplôme du bac, plusieurs certificats médicaux attestant des ennuis de santé de Manel, ainsi que les lettres de ses différents

profs attestant de son sérieux et de son assiduité aux cours.

Mais le préfet reste sourd au bon sens : après une heure et demie de discussion il ne veut toujours pas réparer l'injustice. La lutte en est là ! La bataille contre l'expulsion de Manel et pour le respect de l'égalité des chances entre étudiants français et étrangers doit s'amplifier.

### Aujourd'hui dans nos facs les mesures d'expulsion se généralisent.

Déjà la loi Joxe-Pasqua permet à tous les préfets de France d'expulser tous les Manel du monde, leur donnant le pouvoir de juger de la "validité des études". Cette loi va à l'encontre des intérêts de tous les étudiants car ce n'est pas en désignant des boucs émissaires que l'on règlera la cause de la crise universitaire, le manque de moyens.

Pour que Manel et les autres aient les mêmes chances que n'importe qui, opposons-nous partout aux expulsions des étudiants étrangers et exigeons les moyens nécessaires à la réussite de tous.

Vincent Bony

## ETUDIANTS ETRANGERS

A partir de  
**830 F**  
Garantie  
Economique

### VOTRE COUVERTURE SOCIALE

FRAIS MEDICAUX, CHIRURGIE, HOSPITALISATION, ACCIDENT, Rapatriement médical, Responsabilité civile, Assistance juridique.

Garantie Classique	1600 F
Garantie Intégrale	2200 F
Garantie Super Intégrale	3700 F

+ 100 F de frais d'adhésion

ACCEPTÉE PAR LA PREFECTURE  
POUR L'OBTENTION  
DE LA CARTE DE SEJOUR.  
Remise immédiate de l'attestation.

Contrat valable 12 mois quelle que soit la date d'inscription



**ASSISTANCE  
ETUDIANTS**  
Association Loi 1901  
Tél : (1) 42 96 01 11

7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS  
Métro : Pyramides ou Palais-Royal

Contrat souscrit à la Compagnie Concorde  
Courtier SARL DA RIN PASQUIER - 7, rue Sainte-Anne - 75001 Paris

## Un enjeu pour le développement

**De nouvelles mesures visant à aggraver la situation des étudiants étrangers, viennent d'être décidées par le gouvernement Balladur.**

Il sera désormais possible de refuser le renouvellement des titres de séjour des étudiants en situation régulière, même sans fournir de motif. Cela s'ajoute aux discriminations déjà existantes avec la loi Joxe-Pasqua.

Nous devons mettre en échec ces mesures discriminatoires.

### Permettre l'accès des étudiants étrangers aux universités françaises.

c'est prendre en considération les besoins immenses de développement des sciences et des techniques dans le Tiers-Monde, à l'heure où la Banque mondiale et le FMI imposent à ces pays de retrouver leur équilibre financier en réduisant de manière draconienne les budgets sociaux et

éducatifs.

La France ne reconnaît pas le statut de réfugié à de nombreux ressortissants de pays avec lesquels elle a des relations commerciales, et qui sont pourtant loin d'être des démocraties. Ainsi, pendant qu'Hassan II se pavane sur nos écrans, on passe sous silence la répression et la torture qui sévissent dans les prisons marocaines. La situation des étudiants marocains, déjà difficile à cause du nombre limité de filières existantes et de l'impossibilité d'y redoubler, s'aggrave du fait que le Maroc empêche ses ressortissants de se rendre à l'étranger pour suivre leurs études. Ils ne peuvent sortir qu'avec un visa touristique qui ne leur donne pas le droit d'obtenir une carte d'étudiant en France.



**Dans les pays en voie de développement, l'analphabétisme a recommencé à progresser,**

en particulier pour les femmes. La récente conférence des droits de l'Homme de Vienne, a mon-

tré qu'entre 1970 et 1985, le nombre de femmes illettrées a augmenté de 54 millions alors que celui des hommes illettrés a augmenté de 4 millions. Ces pays ne pourront jamais sortir de la misère avec quelques sacs de riz distribués devant les médias. Seule une vaste coopération avec des échanges dans la

recherche et la culture, peuvent venir à bout de cette immense tragédie humaine. C'est ce à quoi il faudra travailler dorénavant si l'on veut conjurer l'aggravation des inégalités entre le Nord et le Sud.

Ludmila Acone

# ETUDIANTS ETRANGERS : PAS LE DROIT A L'AVENIR !

**Etre étudiant étranger n'est pas simple. Tout en vivant les mêmes conditions d'études que nous, les étudiants étrangers sont soumis à des barages parfois difficiles à surmonter.**

**D**ans la droite lignée de la loi Joxe-Pasqua et la circulaire Marchand, Monsieur Sarkozy déclarait en avril dernier : "tout étudiant étranger en situation d'échec sera expulsé". Il leur faut donc justifier de ressources mais sans avoir le droit de travailler (ou rarement), avoir un logement tout en étant les derniers sur les listes d'attente pour une chambre en cité-U, justifier obligatoirement d'une affiliation à la sécurité sociale, ce qui exclu tous ceux âgés de plus de 26 ans qui n'ont d'office plus de couverture sociale, et en plus réussir "brillamment" ses études, ne jamais échouer !

Bref avoir les moyen, n'avoir aucun problèmes social, être étudiant modèle !

### Premières victimes de la pénurie budgétaire.

Victimes d'inégalités administratives, les étudiants étrangers sont également les premières victimes de la pénurie budgétaire

re. Avec la diminution des aides sociales, ils n'ont pas le droit, ou très rarement, aux bourses, aux chambres en cité-U, aux aides exceptionnelles (pour obtenir un prêt d'honneur, par exemple, il faut être de nationalité française).

De plus, avec le renforcement des mesures d'expulsions, il peuvent être expulsés du jour au lendemain. Et pour quelles raisons... ?

Qui nous fera croire que vider nos universités des étudiants étrangers résoudra le problème du manque de place et du matériel inadapté ? Personne ! Les étudiants étrangers sont en fait les premières victimes de l'écrémage que programme le gouvernement.

### Pasqua se donne tous les droits.

Avec son projet de réforme, non content de modifier le code de la nationalité, il remet en cause des droits pour les étudiants

étrangers - par exemple, il leurs sera désormais impossible d'obtenir une carte de séjour de 10 ans après avoir travaillé pour le ministère de l'Education Nationale en tant que maître auxiliaire - et fait accélérer les mesures d'expulsion arbitraire.

Avec la disparition programmée des commissions de séjour, l'étudiant ne pourra plus venir se défendre, en étant assisté d'un avocat ou d'une personne de son choix.

### Pasqua rompt le peu de dialogue existant et renforce l'isolement de chaque étudiant.

On le voit, être étudiant étranger n'est pas simple, et va l'être de moins en moins. Pourtant, il est plus qu'urgent pour eux d'avoir une formation de qualité pour assurer leur avenir !

Delphine Pucel

### ASSOCIATIONS ANTI-RACISTES AIDES JURIDIQUES

le MRAP  
89 rue Oberkampf  
75011 Paris - Tél. : 48.06.88.00

Comité de lutte contre la double peine  
14 rue Nanteuil - 75015 Paris  
Tél. : 45.33.41.95 ou 45.33.43.86

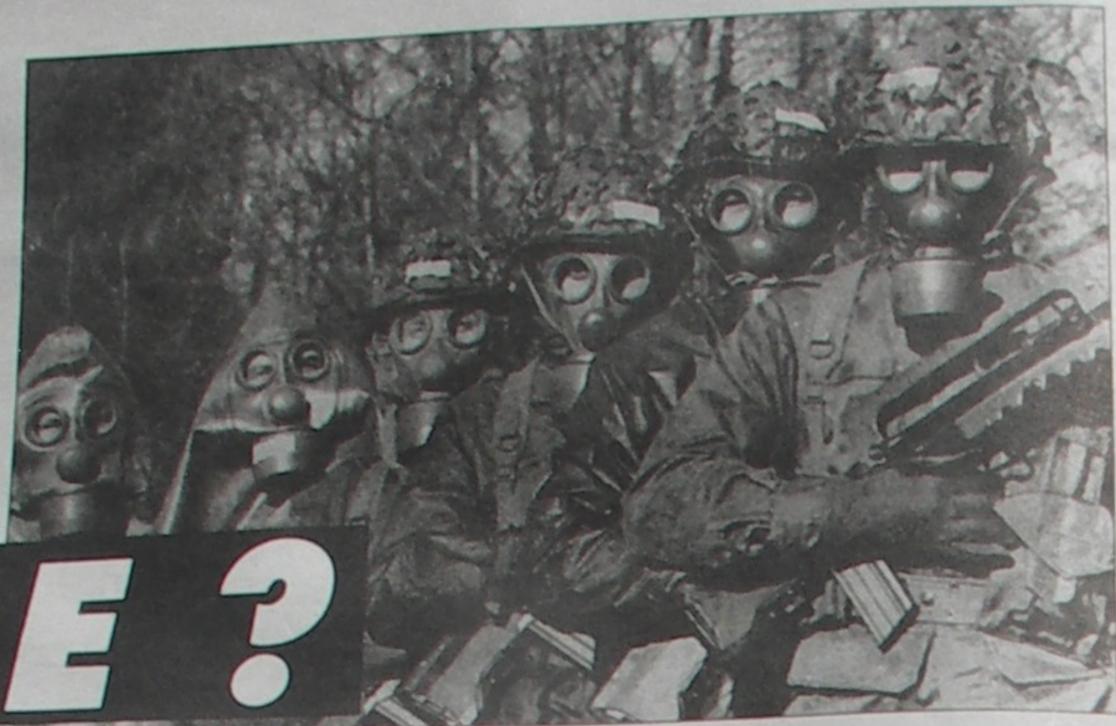
SOS-Racisme  
14 Cité Griset - 75011 Paris  
Tél. : 48.06.40.00

### LES DESSINS DU GUIDE

Chaque année le Nouveau Campus fait appel aux meilleurs dessinateurs pour mettre "leur grain de sel" graphique dans le **GUIDE DE L'ÉTUDIANT**. Cette année ont participé : **NICOLAUD**, grand prix 1993 du festival du dessin de presse collaborateur du "Charlie Hebdo" de la grande époque. **PLACID**, dessinateur de presse et artiste peintre, le talent, l'impertinence et la gentillesse ! **GÉBÉ**, l'un des plus grands, de "Hara Kiri" à "Palace". Il est irremplaçable. Zarz, jeune talent à découvrir.

# APTES AU

# SERVICE ?



**Pour un très grand nombre d'entre nous, le service national - même ramené à 10 mois - représente une coupure dommageable dans nos études.**

**E**n effet, non seulement cette période est très rarement enrichissante (euphémisme à prendre dans tous les sens du terme !), mais, de plus, une fois son devoir accompli, il n'est pas évident de reprendre ses "chères études".

## Comment obtenir un report ?

Si l'on veut poursuivre un cursus après avoir été "libéré des obligations militaires", mieux vaut avoir fini le cycle entamé (Deug, Licence + Maîtrise, ...).

C'est à peu près possible avec le système des reports (combiné ou non avec les préparations militaires).

Il existe différents types de reports :

Jusqu'à 22 ans : - report initial (L5), accessible à tout citoyen qui en fait la démarche avant ses 18 ans.

Jusqu'à 23-24 ans : - report supplémentaire (L5 bis), autorise un sursis pour achever un cycle d'étude. Il doit être renouvelé chaque année avant le 1er octobre. Ce même article s'applique à ceux qui se trouvent "dans une situation sociale ou familiale grave".

Jusqu'à 25 ans : - report spécifique (L9) : pour en bénéficier il faut avoir déjà une année d'études supérieures validée, être candidat et accepter la coopération, l'Aide Technique ou un poste de scientifique du contingent.

- report supplémentaire : accessible aux titulaires d'un brevet de Préparation militaire (PM) poursuivant des études supérieures.

Jusqu'à 26 ans : report supplémentaire accessible aux titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieur (PMS) poursuivant des études supérieures.

Jusqu'à 27 ans : report spécial : seuls les étudiants en Médecine,

Dentaire, Pharmacie et Vétérinaire peuvent en bénéficier. La demande doit être déposée avant le 31 décembre de l'année des 21 ans.

Un conseil : ne vous endormez pas sur une demande, tout spécialement si vous voulez vous porter candidat à un poste de coopérant, de scientifique, ou dans l'aide technique. Là aussi, les places sont limitées et les demandes nombreuses.

Enfin, il est particulièrement regrettable que l'attribution d'un report au-delà de 24 ans soit si restrictif et entraîne la renonciation à toute dispense en qualité de soutien de famille.

## Les dispenses.

A ne pas confondre avec les exemptions (qui sont pour inaptitudes médicales), elles sont de trois types :

- la dispense à titre de compensation : concerne les "pupilles de la Nation" ou ayant eu un parent proche "Mort pour la France" ou décédé au cours de son service national ;

- la dispense à caractère social (cf ci-contre) concerne les jeunes reconnus comme étant "soutien de famille" (une ou plusieurs personnes de leur famille à charge) ;

- la dispense à caractère administratif concerne les naturalisés français au-delà de 29 ans et certains doubles nationaux ou résidents français à l'étranger.

## Les formes civiles du Service National.

Objecteur de conscience (4 085 postes en 1991).

L'article L 116-1 prévoit que toute personne en faisant la demande doit être incorporée au titre d'objecteur dans "un service civil relevant d'une administration de l'Etat ou des collectivités locales, soit dans un organisme à

vocation sociale ou humanitaire assurant une mission..."

Longtemps soupçonnés de trahison, de tire-au-flanc ou même de maladie honteuse, les objecteurs de conscience ont vu leur statut s'améliorer. La durée du service civil est de vingt mois.

Le service de la Coopération. Le service de la coopération s'effectue dans les Etats étrangers ayant signé des accords de coopération avec la France.

La durée du service est de 16 mois. Attention, en cas de refus, le service restera d'une durée de 16 mois.

Les candidats doivent avoir acquis la qualification requise avant la date d'incorporation.

Bureau commun de service national de la coopération, 57 boulevard des Invalides, 75007 Paris - Tél. : (1).47.83.10.10 postes 695 et 214.

Le service de l'Aide Technique. Au profit des départements et territoires d'Outre-mer. Durée du service : 16 mois.

Conditions à remplir : le diplôme minimum requis est le brevet de technicien supérieur. La candidature est à déposer au moins 8 mois avant la date prévue pour une incorporation au Secrétariat d'Etat au DTOM, cabinet militaire, 27 rue Oudinot, 75007 Paris - Tél. : (1).48.83.01.23 postes 260 et 305.

Le service dans la Police Nationale.

Casquette vissée sur le crâne, les yeux sous la visière qui vous font regarder les gens de haut, gants blancs, liseré vert bouteille à l'épaulette et sur le képi, vous faites partie des 3 900 appelés (en 91) volontaires pour l'ivresse des paniers à salade. Soulagez le porte monnaie du ministère de l'Intérieur en apprenant à dire "vos papiers s'il te plaît" comme les vrais. Documentation disponible dans vos

bureaux du service national : demandez le sketch des "Inconnus".

A noter que diverses autres formules sont apparues, fruits honteux de divers "protocoles" passés entre ministères :

service au profit de l'ANPE (200 appelés),

service au profit des rapatriés (240 recrues).

Pour plus d'information, contactez votre BSN.

## Le service militaire "classique"

Pour le moment, la forme militaire demeure la forme principale du service national. Elle concerne chaque année environ 260 000 jeunes.

Vous avez 74 % de chance d'être affecté dans l'armée de Terre, 14 % d'être incorporé dans l'armée de l'Air (ne rêvez pas, ce ne sera pas "Top Gun") et 8 % dans la Marine (mais très peu iront sur l'eau...). Les autres se répartissent entre la gendarmerie (4 %), le service de santé des Armées, les scientifiques du contingents, pompiers, etc...

Pour beaucoup, le "service" est une perte de temps (et d'argent !) où l'on est contraint de laisser à la porte de la caserne quelques-uns de ses droits de citoyens (et non les moindres !). Comme de nombreux jeunes,

l'UNEF propose que le service national soit réduit à 6 mois. De l'avis même d'officiers généraux et de responsables militaires, 6 mois suffiraient s'ils étaient réellement utilisés pour acquérir les compétences militaires et techniques nécessaires à la défense de la France. Une période où les compétences personnelles de chacun seraient prises en compte. Tout comme devraient être prise en compte dès aujourd'hui l'opinion, l'avis des appelés.

C'est pour cette raison que l'UNEF propose que le droit à l'expression et le droit d'association soient reconnus dans l'armée. Un citoyen reste un citoyen lorsqu'il est "sous les drapeaux".

## La réforme.

Si vos troubles cardiaques, vos pieds plats... vous semblent incompatibles avec le kaki, ne manquez pas de vous en ouvrir au médecin lors de vos trois jours (pas après, c'est plus dur).

Si vous avez très peur du noir, de la mort, des autres garçons, expliquez-le avec naturel au psychiatre. Il existe de nombreux motifs de réforme, dans tous les cas soyez simple.

Réfléchissez à l'avance à la formule de service que vous préférez, remplissez soigneusement les formulaires, avec l'aide d'officiers du BSN et ne vous endormez pas sur vos demandes.

Service d'Informations des Armées, 14 rue Saint Dominique, 75007 Paris - Tél. : 45.55.92.30 poste 33 492. Adresses : 3615 Code Armées - BSN de région.



## VICTIMES DU BLOCUS

Depuis plus de 30 ans, Cuba subit un impitoyable blocus économique, culturel et sportif imposé par les USA. Malgré la réprobation de l'ONU, ce blocus s'est accentué récemment avec l'adoption de la loi Torricelli par le Congrès Américain. Une situation qui entraîne une dégradation rapide des conditions de vie des cubains.

**D**ans un pays où la lutte pour la souveraineté est une tradition, les produits de première nécessité commencent à faire défaut. Tout comme les livres, le papier, le matériel scolaire : 300 000 étudiants risquent de ne plus faire d'études. Aujourd'hui, quelle que soit l'opinion qu'on aie du gouvernement cubain, le blocus est intolérable.

Invité en Europe par l'UNEF, la FKS (syndicat étudiant allemand) et l'Union Internationale des Etudiants, Carmen Rosa Martinez, présidente de la Federación des Estudiantes Universitarios (FEU) a bien voulu répondre à nos questions.

### Le Nouveau Campus :

- Quelle est la situation des étudiants cubains actuellement ?

### Rosa Martinez

- très difficile, à l'image de celle de la population tout entière. Le pays est confronté à une pénurie inconnue il y a seulement trois ans.

Avec le renforcement du blocus et l'arrêt presque total de nos échanges avec les pays ex-socialistes, l'économie cubaine est paralysée. Nous sommes obligés de fonctionner avec 50 % de pétrole en moins, ce qui limite les transports, l'industrie, l'agriculture... La récolte de canne à sucre, principale richesse du pays, se fait avec seulement 35 % des moyens utilisés auparavant. Les étudiants sont, comme

tout le monde, affectés dans leurs conditions de vie. Ils sont également touchés dans leurs conditions d'études.

**NC :** Quels sont les problèmes rencontrés par les étudiants ?

**Rosa Martinez :** Cette année, il y a eu de nombreuses coupures d'électricité. Coupures qui duraient parfois dix heures. Ce qui rend impossible l'utilisation normale des labos de sciences ou de langue, par exemple.

De même, les labos ont besoin de produits chimiques, ne serait-ce que du détergent. Mais l'une des carences les plus durement ressenties, c'est le manque de papier. Imaginez une seconde tout ce qui est bloqué dans une université sans papier ! Tout étudiant à travers le monde se rend bien compte de ce que cela veut dire. Au-delà des cours à prendre, cette carence empêche aussi de réactualiser les livres, de diffuser le savoir.

C'est la diffusion du savoir, le droit à l'éducation qui sont visés.

L'Education constitue l'un des acquis de la révolution cubaine. C'est grâce au droit aux études pour tous que le taux d'alphabétisation à Cuba est comparable à celui des pays développés.

L'excellent niveau de l'enseignement cubain est reconnu de toute la communauté internationale.

Le droit à l'éducation est menacé par le blocus.

**NC :** Comment font les étudiants pour surmonter ces difficultés ?

**Rosa Martinez :** On s'organise. En économisant tout ce qui est possible, en développant au maximum le système de prêts des ouvrages, même personnels, en adaptant les horaires aux coupures de courant... Pour répondre au problème du transport, le vélos sont vendus aux étudiants avec 60 % de réduction ! Nous établissons des contacts avec des étudiants du monde entier, nous cherchons à favoriser les échanges. Cela donne de très bons résultats, notamment avec les étudiants américains.

**NC :** qu'est ce que vous attendez des étudiants français ?

**Rosa Martinez :** Nous ne venons pas demander la charité. Nous souhaitons faire connaître la situation des étudiants cubains, mais aussi découvrir la situation des étudiants européens.

Personnellement, j'ai été très surprise par la violence de la répression des manifs étudiantes en Europe, particulièrement en Allemagne et aux Pays Bas.

Sans faire de "parano", je suis sûre que ça se passerait à Cuba, on en entendrait plus parler ! Il faut dénoncer les atteintes aux droits des étudiants partout dans le monde.



### SOLIDAIRES : DES ETUDIANTS CUBAINS

Le droit aux études n'est pas un luxe. Forts de ce précepte, les étudiants français peuvent faire avancer la solidarité concrète avec leurs copains cubains. En mai 93, l'UNEF a envoyé une tonne de papier à Cuba. Amplifions la démarche, chacun de nous peut participer. Donnons une ramette de papier ou son équivalent en argent pour Cuba.

Collecte de solidarité avec les étudiants cubains : adressez vous dans les locaux UNEF : des envois en nombre seront effectués.

### DES ETUDIANTS TUNISIENS.

Le syndicalisme étudiant libre et combatif dérange ! Pour s'être opposé à la politique universitaire de son gouvernement, le secrétaire général de l'UGET vient d'être condamné (10/06/93) à un an de prison et dans le même temps des dizaines de militants de l'UGET étaient interpellés. L'UNEF dénonce cette atteinte aux Droits de l'Homme et exige leur libération immédiate.

## ADRESSES UTILES

### BUREAU DE PRESSE ET D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

#### ● A PARIS :

61 rue des Belles Feuilles, 75016 Paris  
Tél. : 45.01.58.85

● A MARSEILLE : 2 rue Henri Barbusse, 13001 Marseille  
Tél. : 91.91.46.00.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. DIRECTION DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT. Division de la Formation des Français à l'Étranger :

6 rue de Marignan, 75008 Paris  
Tél. : 40.66.72.22

**UNESCO :** 7 place de Fontenay, 75007 Paris  
Tél. : 45.68.10.00

Les Ambassades et les Centres nationaux d'information en matière de mobilité universitaire et d'équivalence.

## LE PROGRAMME ERASMUS

Il comprend l'attribution de bourses aux étudiants afin de compenser l'excédent de dépenses qu'entraîne en général un séjour d'études à l'étranger. La bourse s'élève au maximum à 5 000 ECU par étudiants pour une année d'étude. Elle est de 2 000 ECU en moyenne, soit 14 000 F environ. Pour y avoir droit, il faut que la période d'étude faite à l'étranger (de un trimestre par an) se situe au delà de la première année de l'Enseignement Supérieur, et soit pleinement reconnue par l'université d'origine pour l'obtention du diplôme qu'elle décerne. Elle dispense du paiement des droits d'inscription de l'université d'accueil, mais pas de ceux de l'université d'origine. La première démarche doit se faire dans l'université d'origine (bureau des relations internationales).

gnement Supérieur, et soit pleinement reconnue par l'université d'origine pour l'obtention du diplôme qu'elle décerne. Elle dispense du paiement des droits d'inscription de l'université d'accueil, mais pas de ceux de l'université d'origine. La première démarche doit se faire dans l'université d'origine (bureau des relations internationales).

### Pour obtenir une bourse

Il vaut mieux en général être diplômé (bien diplômé !). Les demandes doivent être faites auprès du ministère des affaires étrangères, des ambassades ou représentations spécialisées dans l'éducation des pays de la CEE, des organismes internationaux, comme l'UNESCO, ou l'organisation mondiale de la santé et les établissements d'enseignement étrangers.

## PARIS

Paris I : Association Générale des Etudiants de Tolbiac Paris I AGET-UNEF Paris I 90 rue Tolbiac Tél : 40.77.19.38 Salle B 1104 et B 1105

Paris II : 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

Paris III : UNEF-Censier 13 rue de Santeuil - 75231 Paris salle 316 Tél : 45.87.40.96

Paris IV : UNEF Paris IV, Clignancourt : 2 rue Francis de Croisset, salle 500 - 75018 Paris Tél : 49.25.86.27

Paris V : UNEF 10 rue Pierre Larousse - 92240 Malakoff Tél : 42.53.54.92

Paris VI-VII : UNEF Jussieu 2 Place Jussieu - 75005 Paris Tél : 44.27.68.36

Paris VIII : Association Générale des Etudiants de Saint-Denis AGES-UNEF Local B 144, 2 rue de la Liberté - 93200 Saint-Denis Tél : 49.40.65.31

Paris IX : Association Générale des Etudiants de Paris IX - 52 rue E. Pailleron 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

Paris X : Association Générale des Etudiants de Nanterre AGEN-UNEF Université de Paris Nanterre 200 avenue de la République - 92001 Nanterre Cedex salle F 307 Tél : 40.97.76.72

Paris XI : Association Générale des Etudiants d'Orsay AGEU-UNEF Université de Paris Sud - 91405 Orsay (près Bures Nord) Bâtiment 340 Tél : 69.41.76.81  
Paris XII : UNEF P XII - 58 avenue Didier 94210 La Varenne - Tél : 49.76.80.44

Paris XIII : Association Générale des Etudiants de Paris Nord AGEPN UNEF avenue Jean Baptiste Clément 93430 Villetteuse salle D 101 Tél : 49.40.35.20

Cergy-Pontoise : 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

I.E.P. : UNEF 27 rue Saint Guillaume 75341 Paris Cedex 07 Tél : 45.49.50.50 Poste 58.77

Evry : 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

ARCHI : Association des Etudiants en Architecture, AEA-UNEF 148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris Tél : 42.45.84.84

Inalco : 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

Prépa : 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

EHESS : 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

## PROVINCE

Aix : Union Générale des Etudiants Aixoises UGAEA UNEF Local 106 B fac de Lettres avenue Robert Schumann 13100 Aix En Provence Tél : 42.59.99.30 poste 506

Albi : AGET UNEF 15 rue des Lois - 31000 Toulouse - Tél : 61.50.42.50 poste 508

Amiens : UNEF fac de Lettres Campus Chemin du Thil - 80044 Amiens - Tél : 22.82.73.14

Angers : Union Générale des Etudiants d'Angers UGAEA UNEF Fac de Droit boulevard Beaussier

Belle Beille 49000 Angers

Angoulême : UGEP UNEF 40 avenue du Recteur Pineau 86000 Poitiers

Arras : UNEF-ARRAS, Université des Sciences et Technique, Cité scientifique, Batiment M, salle 4, 59 650 Villeneuve d'Ascq

Avignon : UGAEA UNEF Local 106 bd Fac de Lettres avenue Robert Schuman 13100 Aix En Provence.

Besançon : Association Générale des Etudiants de Besançon AGEB UNEF Cité Carnot Quai Veil Picart Local 5 - 25000 Besançon

Brest : Association Générale des Etudiants de Brest AGEB UNEF Fac de Lettres avenue Gorgeau - 29200 Brest Tél : 98.31.63.68

Caen : Association Caennaise des Etudiant ACE UNEF Université de Caen - 14032 Caen Tél : 31.45.55.00 poste 33 60

Chambéry : AGEU UNEF Université III salle H 02 BP 55 - 38406 Saint Martin D'Herès

Clermont Ferrand : UNEF 49 boulevard Gergovia BP 32 - 63001 Clermont Ferrand

Dijon : Union Générale des Etudiants de Dijon UGED UNEF Résidence-U Montmuzard, Pavillon Rameau 1er étage - 21100 Dijon Tél : 80.39.69.56

Grenoble : Association Générale des Etudiants de Grenoble AGEU UNEF Université III salle U 02 BP 55 - 38406 Saint Martin D'Herès Tél : 76.82.58.63

Lannion : AGEUR UNEF 6 rue G. Berger - 34031 Rennes Tél : 99.33.51.78

Le Havre : UNEF IUT Place Robert Schuman - 76077 Le Havre

Le Mans : Association Générale des Etudiants du Maine AGEM UNEF Université du Maine route de Laval BP 535 - 72017 Le Mans Cedex

Lille : Association Générale des Etudiants de Lille AGEL UNEF Université des Sciences et Techniques de Lille 1 cité scientifique - Bt M Salle 004 59650 Villeneuve d'Ascq Tél : 20.43.66.50

Limoges : Association Générale des Etudiants de Limoges AGEL UNEF BP 602 - 87013 Limoges Cedex Tél : Guérin 55.50.01.86 et Laborie 55.79.10.62

Lyon : Association Générale des Etudiants de Lyon AGEL UNEF 8 rue Volnay - 69008 Lyon - Tél : 78.77.23.23 Poste 530 (Lyon 2) 72.44.85.13 (Lyon 1)

Marseille : Association Générale des Etudiants de Marseille AGEM Unef - Faculté Saint Charles Place Victor Hugo - 13000 Marseille - Tél : 91.10.60.00 Poste 7026

Metz : 23 boulevard Albert 1er - 54000 Nancy

Montpellier : Union Générale des Etudiants de Montpellier UGEN UNEF Fac de Lettres Montpellier III Route de Mende - 34000 Montpellier - Tél : 67.14.23.10

Mulhouse : Association Générale des Etudiants de Mulhouse AGEM UNEF Fac de Lettres Université de Haute Alsace 2 rue des Frères Lumière - 68093 Mulhouse Cedex -

Nantes : Association Générale des Etudiants de Nantes AGEN UNEF Fac de Droit rue de la Sensive du Tertre - 44000 Nantes

Nice : Union Générale des Etudiants de Nice UGEN UNEF Foyer UNEF Sciences Université Parc Valrose - 06034 Nice - Tél : 93.52.98.98 et 93.37.54.78

Orléans : Union Générale des Etudiants de La Source UGES UNEF Fac de Sciences - 45017 Orléans Cedex 02

Pau : UNEF Pau Faculté de Lettres avenue du Doyen Poplawski - 64000 Pau -

Périgueux : FAEB UNEF Université Bordeaux II 146 rue Les Saignat - 33000 Bordeaux -

Perpignan : Union Générale des Etudiants de Perpignan UGEP UNEF 50 avenue de la Ville Neuve Bt A - 66023 Perpignan Cedex -

Poitiers : Union Générale des Etudiants de Poitiers UGEP UNEF Bt de Math 4 à avenue du Recteur Pineau - 86000 Poitiers - Tél : 49.45.40.70 poste 3000

Reims : Association Générale des Etudiants de Reims AGER UNEF fac de Lettres 5 è rue Pierre Taittinger - 51000 Reims

Rennes : Association Générale des Etudiants des Universités de Rennes AGEUR UNEF 6 avenue G. Berger - 34031 Rennes - Tél : 99.33.51.78

Rouen : Association Générale des Etudiants de Rouen AGER UNEF Boulevard De Broglie - 76130 Mont Saint Aignan - Tél : 35.14.61.83

Saint Etienne : Union Générale des Etudiants de Saint Etienne UGESE UNEF 2 rue Tréfilerie - 42023 Saint Etienne Cedex - Tél : 77.42.16.27

Strasbourg : Association Générale des Etudiants UNEF Strasbourg Salle 011 Bt 5 22 rue Descartes - 67084 Strasbourg.

Toulouse : Association Générale des Etudiants de Toulouse AGET UNEF 15 rue des Lois - 31000 Toulouse - Tél : 61.50.45.08

Toulon : Association Générale des Etudiants de Toulon AGET UNEF Université Parc valrose Foyer UNEF - 06034 Nice -

Tours : AGET UNEF Université François Rabelais 3 rue des Tanneurs - 37041 Tours Cedex -

Valenciennes : UNEF Bt MI Cit Scientifique - 59650 Villeueuve d'Ascq - Tél : 20.43.66.50

**SIEGE NATIONAL**  
**16(1) 42 45 84 84**

## Sans doute as-tu rencontré l'UNEF puisque tu as son Guide de l'Etudiant entre les mains.

**L'**UNEF, Union Nationale des Etudiants de France, c'est le syndicat national des étudiants. Un syndicat, pourquoi faire ?

Les étudiants bénéficient d'un syndicat actif et représenté dans les conseils universitaires. L'UNEF, n'a qu'un but, défendre les intérêts et les droits de tous les étudiants et en gagner de nouveaux, pour permettre à chacun d'avoir les meilleures chances de réussir ses études.

Tout étudiant a sa place à l'UNEF. Pour être informé tout au long de l'année de ses droits, pour pouvoir agir dès qu'il rencontre un problème. Etre à l'UNEF, c'est faire un choix. Celui de s'organiser pour ne pas être isolé, pour agir et pour améliorer ses conditions de vie et d'études. Pour ce faire, l'UNEF peut nous être utile tout au long de l'année universitaire :

### Juillet, septembre l'inscription

Utile, au moment des inscriptions, pour gagner ta place en fac, pour s'unir, se donner les moyens d'être plus fort, plus efficace, armé que

personne ne reste sur la touche. Quand les sans-fac s'y mettent ensemble, avec l'UNEF et qu'ils exigent leur place, l'administration cède.

Le moment des inscriptions, c'est aussi le moment où l'on paye les droits d'inscription, qui augmentent d'année en année. Etre à l'UNEF permet de se battre pour gagner immédiatement le remboursement des frais illégaux et l'exonération des droits d'inscription. La gratuité des études est un droit, gagnons-le !

### Octobre : la rentrée universitaire :

La fac, tu ne sais pas trop comment ça fonctionne. Tu aimerais connaître les cours qui sont les plus intéressants, comment se passent les examens, les profs à éviter... Tous ces renseignements, tu les trouveras dans les réunions de pré-rentrée qu'organise l'UNEF. Réunion où tu auras l'occasion de rencontrer des étudiants qui sont dans la même filière que toi et qui pourront te conseiller. La rentrée universitaire, c'est aussi le moment où l'on se prend dans la figure les



**Abonnement 1 an = 50 F ■ Soutien 200 F**  
**(Nouveau Campus + Guide de l'étudiant)**

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Ville : .....

Chèque à l'ordre de FE-UNEF 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél : 42.45.84.84

Le Nouveau Campus, journal de l'Union Nationale des Etudiants de France  
ISSN 0180-0027 - Supplément UNEF-Inform CP 1142DE73  
52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris - Tél : 42.45.84.84 - Fax : 42.45.51.42  
Directeur de la publication : Bob Injey - rédacteur en Chef : François Toulat - Comité de Rédaction : Kateri Corduant, Marie-Noëlle Bertrand - Ont collaboré à ce numéro : B.R., Kateri Corduant, Alain Pagano, Laurent Frajerman, Marie-Pierre Vieu, Delphine Pucel, Eric Josien, Vincent Bony, Nadia Povic, Loïc Pen, Ludmila Acone, Véronique Kaced, Sandrine Rousset - Photos : Delphine Pucel, Marie-Noëlle Bertrand, Joël Luminé, P. Troval, G. Bartoli - DR - Service Publicité : Yolande - Secrétariat, Jennifer - Montage-photogravure : DGC Nakara - Pantin - Impression : SEPICA, 06340 La Trinité - Tirage : juin 93 : 350 000 exemplaires. Tous droits réservés. © 06/1993  
Le Nouveau Campus remercie les dessinateurs : Nicoulaud, Placid, Gèbé, Zarz pour leurs contributions amicales.

# UTILE AU QUOTIDIEN

conséquences de la pénurie budgétaire : amphis bondés où l'on est assis sur les marches, TD surchargés qui débordent dans les couloirs, horaires qui se chevauchent... j'en passe et des meilleures ! Avec l'UNEF, tu peux te battre pour gagner le dédoublement de ton TD, de ton amphi, l'harmonisation des horaires...

## Octobre - décembre : versement des bourses

Tu as le droit à une bourse mais depuis des mois, tu n'as toujours pas touché ta première mensualité. Ta situation financière devient compliquée et si cela continue, tu vas

devoir prendre un petit boulot. Tu aurais besoin d'une aide financière mais on te l'a refusée. Le CROUS et l'université disposent de fonds d'aide d'urgence. Avec l'UNEF, tu peux te battre pour gagner la mensualisation des bourses et pour obtenir une aide d'urgence auprès du FSU (Fond de Solidarité Universitaire) ou de la CSE (Commission Sociale d'Établissement).

## Janvier - février : les partiels

Les premiers partiels arrivent. Souvent, quelle déception ! Les examens

sont conçus pour sélectionner bien plus que pour sanctionner nos connaissances. S'organiser est utile pour lutter contre le "savage", pour faire respecter nos droits à l'anonymat des copies, à la double correction, à la session de septembre, gagner la présence d'étudiants dans les jurys etc...

## Mars-avril : Cités-U, bourses, ne pas oublier !

C'est la période de l'année où l'on fait les demandes de bourses et de chambres en cité universitaire. avec

l'UNEF tu peux te battre pour qu'on prenne en compte tes demandes.

## Mai-Juin : Les examens, les transferts, poursuite d'études

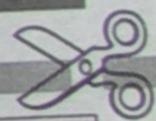
Même en ce mois de l'année, l'UNEF peut être utile pour mettre fin à un saccage aux examens, gagner un transfert d'une université à une autre ou obtenir l'équivalence pour poursuivre ses études après le DUT.

Toutes ces batailles possibles ne se mènent pas à la

place des étudiants, mais avec eux. Plus nous sommes nombreux et déterminés, plus nous avons de chance de gagner. A l'UNEF, nous sommes des milliers à avoir fait le choix de s'organiser par filière dans nos associations UNEF.

Notre nombre et notre diversité, sont une force considérable. Plus nombreux nous serons à être organisés, plus nombreux nous serons à nous impliquer dans la vie universitaire, plus nous aurons de poids pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux. L'UNEF existe pour nous être utile au quotidien. Tu y as toute ta place.

Katel Corduant



**ÊTRE PLUS NOMBREUX, C'EST ÊTRE PLUS FORTS POUR SE DÉFENDRE  
RIEN N'EST PLUS EFFICACE QUE DE S'ORGANISER POUR GAGNER  
MOI AUSSI, JE REJOINS L'UNEF**

Nom ..... prénom .....

adresse..... Téléphone .....

Université\* ..... Filière\* .....

\* J'ai mon inscription dans cette fac .....  Je veux gagner mon inscription dans cette fac .....

**Bulletin à découper ou à reproduire et à renvoyer à  
UNEF • 52, rue E. Pailleron • 75019 Paris**

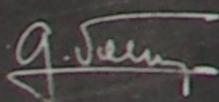
**SOS lycée**

**Vous avez  
choisi  
une formation,  
pourtant il manque  
des places.  
C'est injuste.**

**Ensemble, exigeons que toutes les demandes soient satisfaites**

**Faites-vous connaître  
appelez le 05 00 00 93\***

Georges Valbon, Président



Seine Saint-Denis  
Conseil Général

**N° VERT 05 00 00 93**  
appel gratuit